

**PROJET DE CONTRAT D'ATTRACTIVITE DU PAYS DE NAY
2018-2020**

<u>SOMMAIRE</u>	Pages
Préambule	3
I – Présentation générale du territoire	4
-Positionnement géographique	
-Géo-morphologie et paysages	
-Planification stratégique	
-Contractualisations et démarches-cadres	
II – Diagnostic général	9
A-Démographie, ménages et cadre de vie	10
-Dynamisme démographique	
-Urbanisation	
-Habitat	
-Mobilités	
-Offre de services publics	
-Centralité de Nay	
B – Entreprises et emploi	15
-Emploi et population active	
-Tissu d'entreprises	
-Industrie aéronautique	
-Construction	
-Parcs d'activités	
-Agriculture	
-Commerce	
-Tourisme	
C - Environnement, paysages et patrimoine	21
-Espaces naturels	
-Forêts	
-Ressource en eau	
-Déchets et pollutions	
-Qualité de l'air	
-Energie	
-Paysages et patrimoine culturel	
 -Tableau AFOM	
III – Enjeux identifiés	27
1-Un enjeu d'armature territoriale attractive, solidaire et durable	27
-Centralité et polarités	
-Equilibres commerciaux	

-Développement culturel	
-Jeunesse	
2-Un enjeu de diversification économique	30
-Economie productive industrielle	
-Economie productive agricole	
-Offre économique foncière publique	
-Economie présentielle touristique	
3-Un enjeu de transition environnementale, énergétique et de mobilités	34
4-Un enjeu transversal de développement numérique	37
5-Un enjeu transversal de coopérations inter-territoriales	37
-Bassin de l'Adour	
-Massif Pyrénées	
-Coopération internationale jeunesse	
IV-Stratégie territoriale	38
-Scenarios SCoT	
-Armature territoriale et polarités (SCoT)	
-Stratégie de développement	
Sources-Etudes	44

Préambule

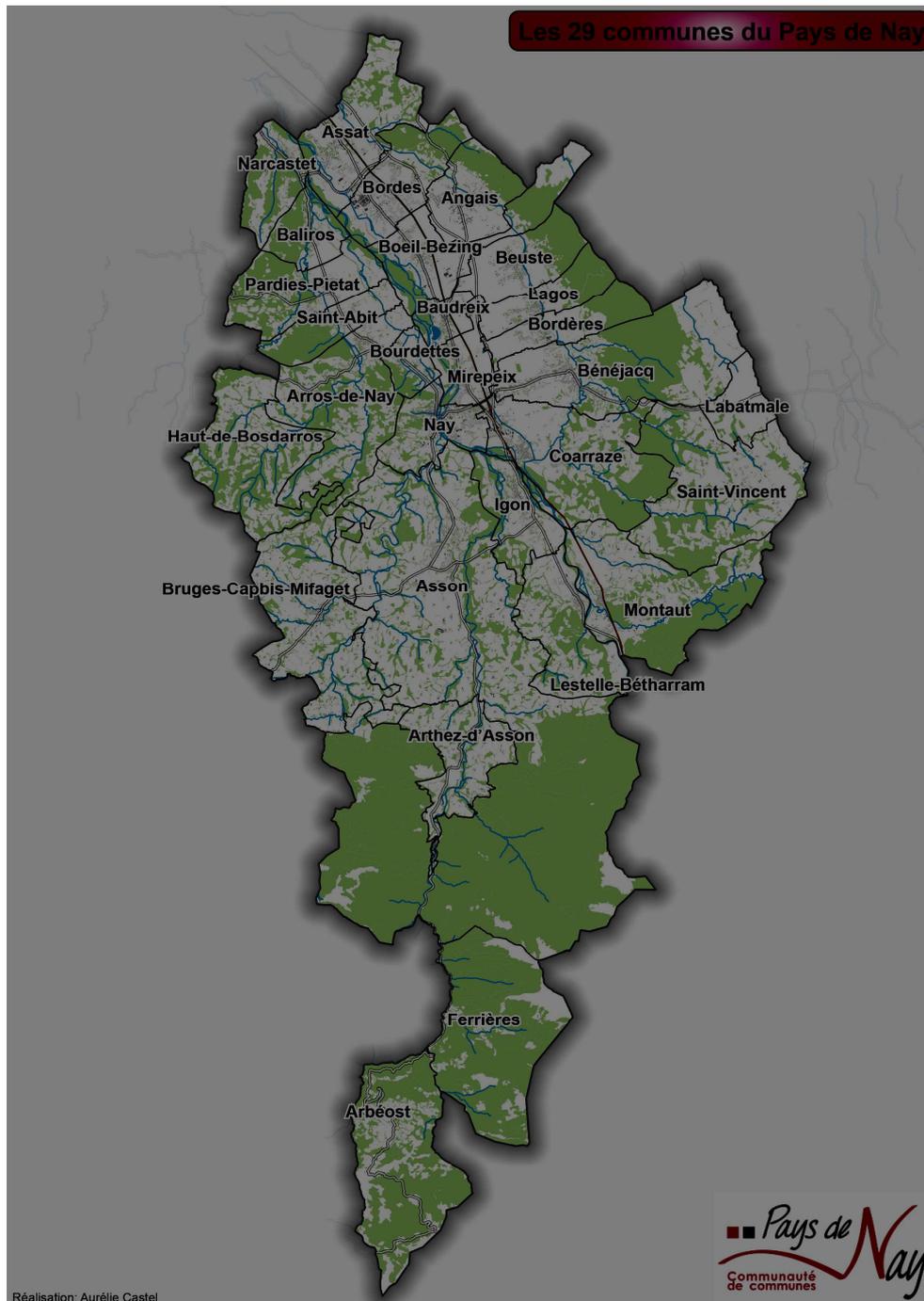
Territoire à la fois rural, péri-urbain et de montagne, le Pays de Nay s'inscrit dans un projet de développement qui s'appuie à la fois sur son histoire et son identité, sur la prise en compte des enjeux plus généraux et plus globaux qui sont ceux d'un développement solidaire et plus soutenable et, enfin, sur l'ouverture à toutes les dynamiques et coopérations interterritoriales possibles.

Les forces vives du Pays de Nay - habitants, entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs, associations..., sont associées, dans le cadre du SCoT notamment, aux réflexions et échanges sur ses démarches territoriales de développement et de services (plus de 1 000 participants cumulés aux ateliers et forums du SCoT sur les années 2012-2017).

Le contrat d'attractivité avec la Région, fondé sur une approche commune des enjeux et des priorités de développement et de service, constitue un outil partenarial essentiel dans la mise en place des projets clefs du territoire, tels qu'arrêtés dans le plan d'actions.

I – Présentation générale du territoire

Le territoire du Pays de Nay s'étend sur 324 km², regroupe 29 communes, dont 7 communes de montagne au sud, et réunit 29 000 habitants. Sa ville-centre est la commune de Nay (3 550 habitants).



Positionnement géographique

Le Pays de Nay se situe à proximité immédiate de plusieurs axes d'échanges et de développement :

- Toulouse - Pau - Bayonne - Espagne
- Pau - Bordeaux
- Pau - Tarbes
- Pau - Lourdes

En termes de perception du positionnement, le territoire du Pays de Nay est un territoire d'interface, ce qui se traduit par une interactivité et des échanges.

En premier lieu, il s'agit d'un territoire d'interface entre l'urbain et le rural. Le territoire du Pays de Nay est en effet inséré entre plusieurs agglomérations proches (20/30 minutes) : Pau, Tarbes et Lourdes.

En second lieu, il s'agit d'un territoire d'interface entre la plaine, les coteaux, le piémont et la montagne. Le Col du Soulor (1 404 m), dominé par le Pic Gabizos (2 639 m), est situé sur son territoire.

Enfin, le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay est, depuis l'intégration des communes d'Arbéost et de Ferrières en 2014, à cheval sur deux départements, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées, et sur deux régions, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Le réseau autoroutier ne dessert pas directement le Pays de Nay. Les échangeurs les plus proches se situent à environ 25 minutes du territoire. Les infrastructures routières internes au territoire se structurent essentiellement autour de la RD 938, reliant le territoire à Pau jusqu'à Nay. Parmi les autres infrastructures routières départementales, le territoire est relié aux Hautes-Pyrénées par Saint-Pé-de-Bigorre et à la vallée d'Ossau. Par ailleurs, le territoire est positionné sur le réseau grande ligne de la SNCF, avec la desserte de la Gare Coarraze-Nay par la ligne Toulouse-Bayonne et la liaison TGV Paris-Tarbes, et sur le réseau TER par la même gare de Coarraze-Nay et de Lestelle-Montaut. Enfin, si le territoire ne possède pas d'aéroport, il est à proximité (40/50 minutes) des aéroports de Pau-Pyrénées et Tarbes-Ossun-Lourdes.



Le Pays de Nay vu depuis l'Estibète (1851m) sur la commune de Asson

Géo-morphologie et paysages

Le Pays de Nay s'inscrit dans un ensemble physique plus vaste, celui du Massif des Pyrénées. Cela se traduit fortement dans le relief du territoire, mais également dans ses caractéristiques écologiques et agricoles.

Depuis la plaine et ses coteaux au nord, jusqu'au sud du territoire, l'étagement du relief est donc très marqué, modifiant les paysages et l'activité humaine en profondeur. Au sud, le territoire est montagneux, guidé par la vallée encaissée et boisée de l'Ouzom et culminant à 2 480 mètres à Arbéost.



Vallée de l'Ouzom

A une échelle plus fine et géophysique, quatre grands ensembles caractérisent le Pays de Nay :

- la **plaine de Nay**, grande vallée axiale alluviale du Gave de Pau, avec de larges terrasses,
- le **piémont et les coteaux**, à l'ouest de la vallée de Nay et au sud de Nay avant le front pyrénéen,
- la **montagne** avec les premiers chaînons pyrénéens qui atteignent une altitude de 1 800 à 2 700 mètres sur les Hautes-Pyrénées limitrophes,
- les **coteaux** du chemin Henri IV (GR 782) à l'est de la Plaine de Nay, fortement boisés.

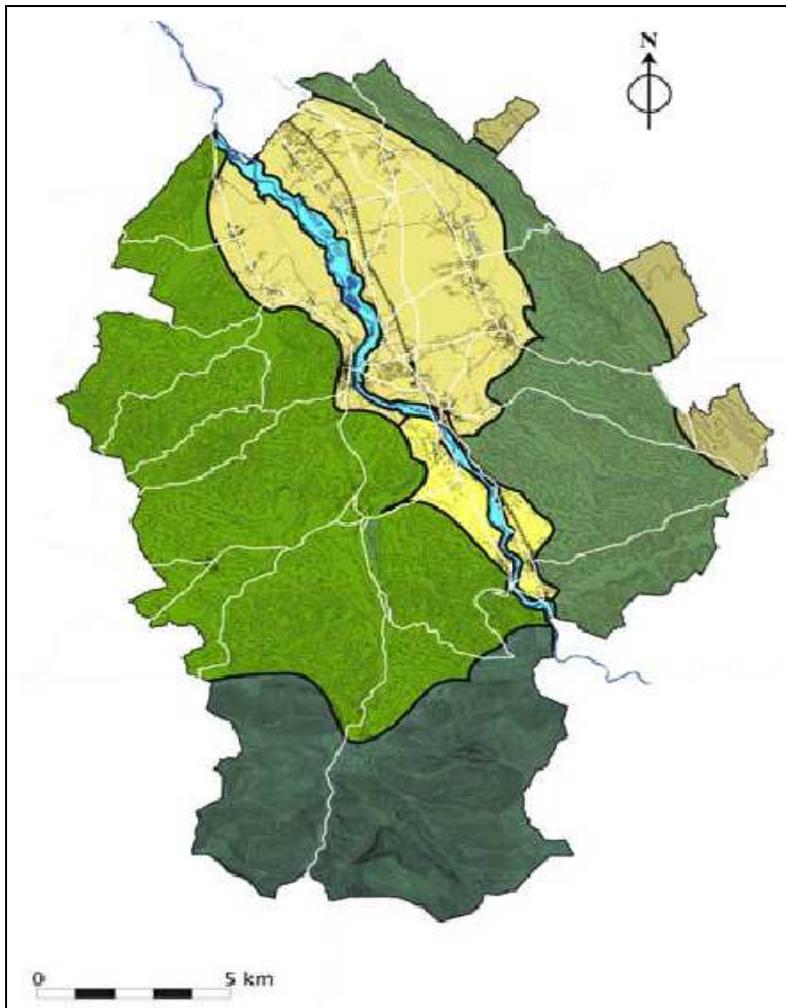


Plaine de Nay



Paysage de piémont, secteur d'Asson

De façon plus fine encore, la Charte architecturale et paysagère réalisée avec le CAUE 64 en 2010-2012, distingue 7 entités paysagères :



 **1 - Le Gave de Pau et sa saligue** : corridor végétal associé au cours d'eau traversant le territoire, cette entité se distingue par un système paysager singulier : la saligue, à la fois riche en diversité biologique et d'une extrême vulnérabilité.

 **2 - La plaine du Gave et du Lagoin** : plaine à la fois urbaine car support des lignes de villages, elle reste néanmoins dominée par les paysages de la culture du maïs produisant une succession géométrique de parcelles où l'arbre est absent.

 **3 - La vallée étroite** : continuité de la plaine du Gave, elle est issue du changement de direction du gave lors des différentes glaciations, cette vallée encaissée se présente comme un espace de transition.

 **4 - Les coteaux boisés du Lagoin** : par leur caractère boisé et pour une agriculture en partie tournée vers l'élevage, les coteaux du Lagoin se pose comme une entité marquant la frontière entre les deux grandes vallées alluviales (vallée du Gave de Pau et vallée de l'Ousse).

 **5 - Les coteaux de l'entre deux gaves** : proches des premiers contreforts des Pyrénées, ces coteaux présentent des vallons aux pentes douces où se développent un bocage entre cultures et prairies.

 **6 - Les contreforts de l'Ouzoum** : expression du massif pyrénéen sur le territoire de l'intercommunalité. Cette entité se caractérise par un paysage de haute montagne avec son cortège de composants naturels (pics, vallée étroite) et d'une activité agropastorale.

.....
 **7 - La Vallée de l'Ousse** : ancienne vallée du gave à mi hauteur entre le plateau de Ger et la vallée du Gave de Pau. Elle présente un paysage agricole de champs ouverts où le maïs est omniprésent. Ce territoire ne représente qu'une infime partie de la vallée de l'Ousse.

Le territoire offre un réseau hydrographique très dense, organisé de part et d'autre du Gave de Pau, qui traverse le territoire dans une direction sud-est - nord-ouest.

Les forêts couvrent 45 % du territoire du Pays de Nay. Elles sont principalement localisées sur les montagnes au sud, le plateau du chemin Henri IV et les versants des coteaux.

Planification stratégique

La Communauté de communes du Pays de Nay, lauréate de l'appel à projets SCoT ruraux en 2012, met en place un SCoT rural.

Le Pays de Nay est limitrophe de plusieurs autres SCoT :

- le SCoT du Grand Pau (limitrophe dans la partie nord du territoire)
- le SCoT Tarbes-Ossun-Lourdes (limitrophe dans les parties est et sud)
- le SCoT Pyrénées - Vallée des Gaves (limitrophe sur la partie sud, montagnaise, du territoire).

S'il n'existe pas d'InterSCoT, plusieurs rencontres InterSCoT ont été initiées par le Pays de Nay depuis 2013. Les SCoT du Piémont Oloronais (Haut-Béarn) et du Val d'Adour, non limitrophes, y ont également participé.

19 des 29 communes du Pays de Nay disposent d'un Plan Local d'urbanisme (PLU) approuvé.

Les cartes communales ont également connu un succès relatif sur le territoire, avec 5 communes concernées.

Enfin, 5 communes ne disposent d'aucun document, l'Etat étant compétent pour la délivrance des autorisations d'urbanisme au titre du Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Deux communes sont aujourd'hui en cours d'élaboration de leur PLU.

Coopérations inter-territoriales et démarches-cadres

Outre le SCoT rural (2012), enjeu de gouvernance locale politique et participative en lui-même, la CCPN est engagée dans les démarches-cadre et contractuelles suivantes :

- Plan Paysages (lauréate de l'appel à projet 2013)
- Actions développement forestier avec le CRPF (2013)
- Contrat d'axe ferroviaire avec la Région (2013)
- Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Centre-Bourgs (aux côtés de la Ville de Nay, lauréate, pour les Pyrénées-Atlantiques, de l'appel à projet national en 2015)
- Schéma cyclable, avec l'AUDAP (2014-2017)
- Contrat de ruralité, signé avec l'Etat fin 2016
- Itinéraire européen transfrontalier de la Route du Fer des Pyrénées, avec la Catalogne, l'Andorre et Guipuzcoa (2017)
- Convention avec la CCI Béarn (2017)
- Plan Montagne et Appel à projet TIGA avec le Département des Pyrénées-Atlantiques (2017)
- OCM-FISAC (2018)
- Contrat local de santé, avec les deux autres communautés est-Béarn (2018)

La CCPN est ou sera membre des syndicats suivants :

- Syndicat Mixte ValorBéarn - traitement déchets ménagers (2001)
- Syndicat Mixte Aéroport Pau Pyrénées (2006)
- Syndicat départemental d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (2017)
- Syndicat Mixte numérique départemental (en cours de création)
- Syndicat Mixte Gemapi (en cours de création).

La CCPN n'est pas membre du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Pau, du Syndicat Mixte Pôle métropolitain Pays de Béarn et de l'EPFL Béarn.

La CCPN est membre de l'Agence d'attractivité et de développement touristique Béarn-Pays Basque (AADT).

Elle est adhérente de la Mission Locale Pau Pyrénées, qui comprend une antenne à Nay.

II – Diagnostic général

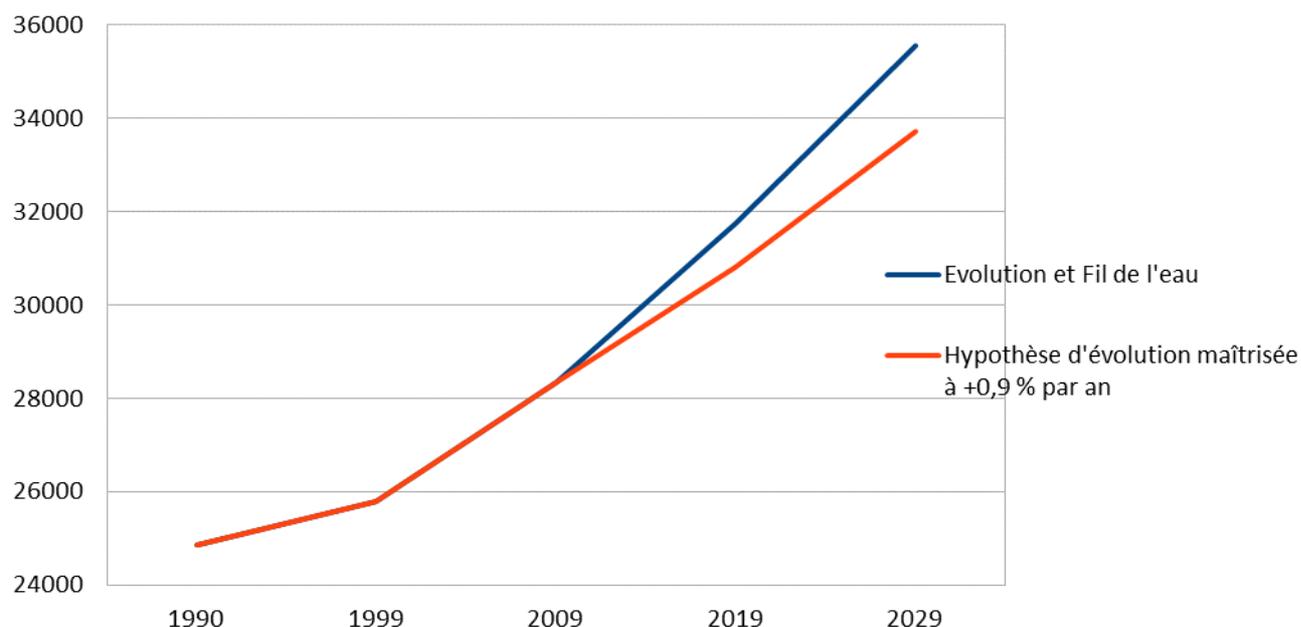
Comme beaucoup de territoires « mixtes », ruraux et péri-urbains, le Pays de Nay connaît des dynamiques socio-économiques diversifiées, voire contrastées.

A – Démographie, ménages et cadre de vie

Dynamisme démographique

En 1990, le territoire du SCoT regroupait 24 862 habitants. 25 ans plus tard, il en compte 29 735. Le territoire gagne en moyenne entre 200 et 350 habitants par an. Le rythme annuel de croissance démographique constaté depuis 2009 est régulièrement supérieur à 1%.

A ce rythme, le seuil des 35 000 habitants pourra être atteint en 2033.



Cette croissance est liée à l'arrivée de jeunes ménages, avec des communes qui connaissent un solde migratoire supérieur à 2% par an sur cette période. Pour autant, les soldes naturels montrent également, mais dans une moindre mesure, une certaine dynamique (de -0,4 % à +0,8 %).

Cette vitalité démographique est confirmée par l'indice de jeunesse du territoire, qui est bien supérieur à celui du département (1,31 contre 0,99 pour le département des Pyrénées-Atlantiques). 19 % de la population avait moins de 15 ans en 2013, contre 10,5 % de plus de 75 ans.

La CCPN a cependant également amorcé un vieillissement de sa population :

-Les 60-74 ans représentent 16% de la population totale (+19% entre 2010 et 2015) (contre +6% pour la population totale sur la même période). Par ailleurs, les 75 ans et plus (2 634 personnes, soit 10% de la population totale) augmentent de près de +10%.

-L'isolement résidentiel est en forte hausse chez les personnes âgées. Ainsi, 24% des personnes vivant seules ont plus de 80 ans (contre 22% en 2010), soit une augmentation de +25% entre 2010 et 2015.

-L'indice de vieillissement attendu, c'est-à-dire la part des 60-74 ans au regard des 75 ans et plus, est également en hausse, passant de 1,38 en 2010 à 1,49 en 2015.

-On constate l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes à domicile : en 2015, 419 bénéficiaires de l'APA vivent à domicile sur le territoire contre 340 en 2010, soit une augmentation de +23% entre 2010 et 2015.

De façon plus générale, l'attractivité démographique appelle des nuances.

Certaines communes connaissent des évolutions très favorables, tandis que d'autres montrent certaines fragilités. De façon générale, la dynamique démographique, si elle est partagée globalement, est essentiellement concentrée sur l'axe de la RD 938 et des communes qu'elle irrigue.

Les disparités de revenus de la population sont également sensibles. La médiane du revenu disponible par unité de consommation était de 20 160 € en 2012, comparable au niveau départemental (20 147€). Ces données ne doivent pas toutefois masquer de réelles disparités au sein du territoire, avec une ligne de partage entre « nord » et « sud ». Les revenus moyens des communes au nord d'une courbe Arros-de-Nay – Mirepeix – Bordères sont en effet le plus souvent supérieurs à la moyenne. A l'inverse, au sud de cette courbe, et à l'exception de la commune d'Asson, ils peuvent être inférieurs de 20 %.

Les études sociales réalisées depuis plusieurs années font également apparaître une croissance des ménages en difficulté sur le territoire intercommunal :

- Les bénéficiaires RSA passent de 382 bénéficiaires en 2010 à 514 bénéficiaires en 2015, soit une augmentation de +34%, dont deux tiers de bénéficiaires du RSA socle ;

- Le nombre d'allocataires « dépendants des prestations sociales », c'est-à-dire des allocataires dont au moins la moitié des ressources sont issues des prestations sociales de la CAF, augmente : 558 allocataires en 2010 et 731 allocataires en 2015, soit +26% ;

- Le nombre d'allocataires dont les ressources sont inférieures au seuil de pauvreté progresse également : 898 allocataires en 2010 et 1 014 en 2015, soit une augmentation de +13% ;

- Enfin, le nombre de bénéficiaires du FSL est aussi en hausse constante : 135 bénéficiaires en 2010 contre 205 en 2015, soit +52%.

Urbanisation

Ce dynamisme démographique s'est manifesté, depuis la 2^{ème} moitié du XX^{ème} siècle, par un phénomène d'étalement linéaire sensible sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre des travaux du SCoT, l'analyse de la tâche urbaine sur le territoire du Pays de Nay a été effectuée de 1850 à 2015.

On observe ainsi un continuum de la tâche urbaine au nord du territoire en rive droite du Gave de Pau, cette périurbanisation ayant pour effet la disparition progressive de l'urbanisation historique « en colliers de perles ». L'urbanisation s'étale en effet le long des voies de communication principales. A cette urbanisation linéaire s'ajoute une agrégation d'opérations de lotissements, souvent déconnectés des centre-bourgs, qui tendent peu à peu à relier les communes entre elles. Une urbanisation se fait également visible le long d'axes de communication plus secondaires.

La densification de l'urbanisation est moins importante en rive gauche du gave de Pau. Même si le développement urbain est visible, les bourgs restent encore physiquement séparés.

Dans la partie sud du territoire, le phénomène de périurbanisation est là aussi fortement visible, notamment sur Asson.

Sur l'ensemble du territoire, entre 1998 et 2015, 423 ha de surface ont été urbanisés, soit une augmentation moyenne de 1,3 % par an. Cette consommation représente 20 % des surfaces urbanisées totales en 2012. La consommation d'espace a été la plus soutenue sur le secteur de la plaine (211 hectares), contre 83 hectares pour les secteurs des coteaux et de la montagne. Elle a été plus modérée sur le secteur du pôle urbain.

Habitat

S'agissant de la vocation de l'urbanisation, celle-ci est très majoritairement résidentielle (334 hectares contre 89 hectares pour les activités économiques et les équipements). Plus spécifiquement, le secteur des coteaux et de la montagne est marqué par le poids de l'artificialisation des sols pour la construction de bâtiments ou ouvrages agricoles.

Cette urbanisation et cet étalement urbain linéaire se traduisent également par des formes d'habitat standardisées.

Le territoire est très marqué par l'accession à la propriété dans le cadre d'un projet de construction.

Les prix de l'immobilier en 10 ans ont été multipliés par 2,76 pour les terrains à bâtir (61 214€), 2,37 pour les maisons neuves (274 842€) et 2,52 pour les appartements neufs (141 429€).

S'agissant de cette production de logements, on note une domination importante du pavillon en lotissement, des lotissements standardisés, souvent conçus à l'unité foncière, insérés entre tissu ancien et espace agricole et sans mixité.

Les opérations collectives ou de réhabilitation sont beaucoup plus rares, malgré des exemples à Nay, Asson, Angaïs, Bordes ou Montaut.

La Communauté de communes représente un parc de 11 735 logements en 2013, en forte croissance depuis 1999 : + 3 920 logements, soit une croissance de 50 % du parc de logements en 14 ans. Par comparaison, sur la même période, le gain de population est de 3 641 habitants (ratio relativement faible de + 0,9 hab/log).

Le parc est composé à 86,3 % de résidences principales en 2013, dont 76,8 % de propriétaires et 20,8 % de locataires.

Le parc de logements HLM ne représentait que 2,3 % du parc de logements en 2013, soit 234 logements HLM. Il évolue très sensiblement ces dernières années, mais moins vite que le nombre de logements total.

Le nombre de logements vacants était de 959 en 2013, contre 623 en 2008, soit 8,1 % du parc de logements, ce qui représente une évolution importante. On note également un « noyau dur » de la vacance, notamment sur la commune de Nay.

Mobilités

L'urbanisation du territoire s'est fortement structurée à partir de la voie la plus importante pour le territoire, la RD 938, dite « *voie rapide* ». Destinée à fluidifier le cheminement de Nay à Pau, en évitant les « villages-rues » existants, cette voie a été construite dans les années 1990.

Du fait de sa position d'interface entre plusieurs pôles d'emplois majeurs, le territoire du Pays de Nay

connaît des déplacements pendulaires importants. 52 % des actifs du Pays de Nay travaillent en dehors du territoire. Quant à l'inverse, 43 % des emplois offerts par le Pays de Nay sont occupés par des personnes résidant à l'extérieur.

Le territoire du Pays de Nay présente donc la particularité, contrairement à la majorité des territoires ruraux proches de pôles urbains, de connaître des migrations pendulaires importantes à la fois en sorties et en entrées. Cela s'explique par la proximité de l'agglomération paloise et par la présence sur le territoire de l'usine Safran, qui est l'un des plus gros employeurs de la région.

La majorité des flux entrants est polarisée sur la commune de Bordes et en majorité en provenance de la commune de Pau. Toutefois, la centralité Nay-Coarraze-Bénéjacq attire un flux d'actifs qu'il convient de ne pas négliger.

La voie rapide connaît un trafic très important, avec une fréquentation de 11 000 à 16 000 véhicules par jour entre Nay et Pau. Elle est désormais caractérisée par de réels problèmes de limite de capacité de certaines branches et de certains carrefours, notamment avec la rocade et l'accès à l'usine Safran aux heures de pointe. Elle est également caractérisée par des conflits d'usage liés à sa fréquentation, même ponctuelle, par des engins agricoles.

Ces problèmes de limite de capacité de la voie rapide génèrent un report de trafic sur de nombreuses voiries secondaires ou locales de la part des habitués qui souhaitent rejoindre Pau. Ce phénomène pose de réels problèmes, car ces voies ne sont pas adaptées à ce trafic. En outre, il faut indiquer que la traversée des bourgs est également une problématique qui doit être traitée : sécurité des traversées, problèmes liés au passage d'engins agricoles ou de poids lourds, ou encore difficultés liées au ramassage scolaire.

Il n'existe pas à ce jour d'aire ou équipements de covoiturage sur le territoire du Pays de Nay, même si un projet est porté par le Département pour l'aménagement d'une aire de 20 places à Boeil-Bezing dans le cadre du Schéma Départemental. Il existe toutefois une plateforme internet départementale du co-voiturage, qui possède 2 600 inscrits et qui recense une soixantaine d'offres régulières sur le territoire du Pays de Nay. Bordes et Nay concentrent la moitié des demandes de covoiturage. L'origine des entrants ou la destination des sortants sont concentrées sur Pau et sa proximité, mais il existe aussi une demande régulière pour Orthez, Tarbes, Lacq, Bayonne...

Offre de services publics

L'appréciation de la situation de l'offre de services au public sur le territoire peut être effectuée dans le cadre du diagnostic établi par le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP 2017).

De façon générale, les constats suivants du SDAASP se retrouvent sur le Pays de Nay, territoire rural et péri-urbain :

- situations contrastées géographiquement : zones + denses/zones piémont et montagne...
- modification de la structure de la population, des besoins et des attentes en termes de services
- vieillesse de la population
- amélioration de l'offre TER
- maintien des derniers commerces de proximité

- amélioration de l'inclusion numérique
- anticipation du vieillissement de certains professionnels de santé
- soutien et diversification de l'offre à destination des publics adolescents
- amélioration de l'identification et du repérage des jeunes, et de la visibilité des missions locales
- mobilité des jeunes en milieu rural
- adaptation des horaires aux usagers...

Les services publics de proximité sont concentrés sur le pôle de Nay-Coarraze-Bénéjacq. L'agence de Pôle emploi et la Mission locale sont désormais installées au centre de Nay. La commune de Nay possède une Maison de services au public labellisée depuis 2016. La Poste est encore très présente sur le territoire.

Le territoire possède un tissu scolaire particulièrement riche, avec 4 600 enfants scolarisés, 3 collèges et 6 lycées (dont 2 lycées professionnels et un lycée technologique).

Une résidence à destination des jeunes en alternance et en formation a été mise en place en 2012 à Bordes (Résidence Terre d'Envol), avec le soutien de la Région.

Concernant la santé, l'offre médicale de base est pour l'heure globalement satisfaisante, avec des lacunes sur certaines spécialités. Les projections de la démographie médicale sur les années 2020 nécessitent cependant d'anticiper le départ et le remplacement de médecins généralistes. La CCPN a mis en place, en 2017, une action en ce sens, avec la création de la plateforme d'accès aux soins « País » (Plate-forme alternative d'innovation santé).

Dans un cadre intercommunal, des équipements et services aux ménages importants ont été construits ces dernières années par la CCPN : une piscine intercommunale en 2009, deux crèches en 2009-2010, une déchetterie en 2012...

Le principal déficit d'équipement et de services du territoire réside dans le domaine culturel. Le territoire ne possède pas de médiathèque, de salle de cinéma, ni de salle de concerts ou de salle de spectacles polyvalente. Inversement, il se caractérise par un dynamisme associatif culturel notable, avec des manifestations culturelles importantes et originales : « *Festivarts* » à Arros-de-Nay, Festival du Livre Jeunesse « *Frissons* » à Bordères », Festival de Musique « *Pyrène Festival* à Bordes...Exemple rare en milieu rural en Nouvelle-Aquitaine, il existe également une artothèque sur le site de la Minoterie de Nay, gérée avec l'association Nay'Art, soutenue par la Région.

Centralité-Nay

La Ville de Nay joue un rôle identitaire et de centralité de proximité. Cependant, son centre-bourg pose des problèmes fonctionnels et résidentiels mettant en difficulté ses fonctions de ville-centre :

- population en régression, vieillissante, avec des fragilités sociales plus marquées que la moyenne intercommunale (personnes isolées, familles monoparentales, taux de chômage, revenu des ménages inférieur...),
- fragilité du tissu commercial, même si la commune affiche encore une densité alimentaire élevée (6,63 commerces pour 1000 habitants), concentre encore 60 % de l'offre non alimentaire et est le lieu, tous les mardis, d'un des marchés les plus importants des Pyrénées-

Atlantiques (120 à 150 professionnels en plein cœur du centre-ville),

- hausse de la vacance des logements (doublement depuis 2006),
- difficulté d'accessibilité et de circulation,
- carence en équipements culturels.



B - Entreprises et emplois

Les dynamiques en matière économique sont également diversifiées.

Le tissu économique du territoire est divers et contrasté. Il réunit aussi bien des pôles importants de l'économie productive (ou « non présenteielle ») que de nombreux établissements relevant de l'économie dite « présenteielle » (ou « résidentielle »). En résumé, se conjugue, sur un même territoire, à la fois un pôle industriel de dimension internationale et un col pyrénéen de renommée touristique et sportive majeure, le tout séparé par une importante zone de piémont...



Vue Usine Safran, plaine, piémont, vallée de l'Ouzom

Emploi et population active

Le nombre d'emplois était de 9 332 en 2013.

Les emplois sont essentiellement concentrés sur 2 pôles, couvrant 5 communes :

- Bordes/ Assat, avec près de 4 000 emplois,
- Nay-Coarraze-Bénéjacq, avec 2 800 emplois.

La structuration de la population active en 2013 était quasi-identique à celle du département.

S'agissant des évolutions récentes, la période 1999-2013 a été marquée par une forte hausse de plusieurs catégories, et notamment des retraités. Le nombre de cadres supérieurs augmente très fortement. Les professions intermédiaires et les employés sont stables, alors que le nombre d'ouvriers est en fort repli. A l'inverse, on note une relative hausse du nombre d'artisans, de commerçants, ainsi que du nombre de chefs d'entreprise sur cette période. Enfin, la baisse du nombre d'exploitants agricoles est ralentie mais forte sur une longue période. Ils étaient 552 en 1999 contre 339 en 2011, ce qui représente une baisse de plus de 40 % en 10 ans.

La répartition des emplois par secteurs d'activités sur le territoire du Pays de Nay ne se calque pas sur celle observée à l'échelle du Béarn et du Pays du Grand Pau.

Les emplois tertiaires arrivent au 1^{er} rang (49 %) mais dans une moindre mesure que sur les autres territoires. L'industrie se positionne au 2^{ème} rang (38,9 %), positionnement de plus grande ampleur que sur les territoires du Béarn et du Pays du Grand Pau, ce qui est notamment dû à la présence de l'usine Safran sur la commune de Bordes. La construction arrive en 3^{ème} position, mais très loin des deux premiers secteurs, avec environ 7 % des emplois, ce qui est comparable au chiffre des autres territoires. Enfin, l'agriculture est le 4^{ème} secteur pourvoyeur d'emplois (5,1 %).

Entreprises

Le territoire du Pays de Nay comptait 2 315 établissements en 2014, agriculture comprise.

La très grande majorité des entreprises du Pays de Nay sont des TPE (Très Petites Entreprises). Sur les 2 315 établissements du Pays de Nay, on ne comptait en 2014 que 98 établissements de plus de 10 salariés. Ces chiffres sont globalement comparables aux données nationales, 94 % des entreprises françaises étant des TPE.

La particularité du Pays de Nay tient plus au poids que jouent, en termes d'emploi, les 43 entreprises employant plus de 20 salariés. 1,88 % des établissements représentent 72,7 % de l'emploi salarié. Au premier rang figure l'usine Safran de Bordes, avec 2 776 emplois au 1^{er} janvier 2016, soit 40 % de l'emploi salarié du territoire sur une seule entreprise. Mais il faut aussi noter la présence d'autres entreprises ayant un impact fort en termes d'emploi, notamment dans l'industrie, l'agroalimentaire ou les travaux publics et le bâtiment.

L'implantation des entreprises de plus de 10 salariés est très polarisée sur les pôles économiques majeurs du territoire, à savoir Bordes et Assat au nord, avec le site d'Aéropolis, comprenant la nouvelle usine Safran, Nay, Coarraze et Bénéjacq au centre du territoire, en raison soit d'implantations historiques (exemple Cancé à Nay) ou de l'aménagement du PAE Monplaisir.

S'agissant de la dynamique de la création d'entreprises, 157 nouvelles entreprises ont été créées en 2016 hors agriculture. Depuis 2008, la grande majorité de ces créations d'entreprises a été réalisée sous la forme d'entreprises individuelles (79 %).

Industrie aéronautique

Une 1^{ère} caractéristique du territoire est donc la présence, au nord, de l'Usine SAFRAN et du pôle aéronautique «Aéropolis». L'industrie représente ainsi 3 502 emplois et près de 200 établissements. Il s'agit donc du 1^{er} employeur du territoire, sauf à considérer les activités tertiaires dans leur globalité. Le poids de l'usine Safran à Bordes est à ce sujet très lourd : 81 % des emplois industriels se situent sur la commune de Bordes.

Le réseau de sous-traitance est très actif, avec de nombreux sous-traitants dans le sillage de Safran. Toutefois, ces établissements ont des difficultés pour dépasser le stade de la TPE et sont caractérisés par une forte dépendance par rapport au donneur d'ordres. A l'inverse, la filière est carencée sur certaines activités (métallurgie, estampage, matriçage, découpage, traitement de surfaces, décolletage, fabrication équipements électriques...).

Cela dit, le territoire se caractérise aussi par la présence simultanée, aux côtés de ce pôle industriel aéronautique, de tous les autres secteurs et composantes de l'économie productive et présente.

Construction

Le secteur de la construction est en partie porté sur le territoire du Pays de Nay par la dynamique de construction de logements et l'attractivité démographique. Ce domaine d'activité représente un total de 338 emplois pour 300 établissements en 2014. Il est essentiellement caractérisé par des entreprises individuelles sans salarié.

Parcs d'activités

Les espaces spécifiquement aménagés pour les activités économiques sont, malgré la dynamique économique du Pays de Nay, relativement limités. De plus, hormis le site d'Aéropolis à Bordes, où est installée l'usine Safran, ces espaces ne sont souvent pas satisfaisants à un ou plusieurs titres : foncier disponible, image et paysages, aménagement urbain, services aux entreprises ou entretien...

L'étude économique réalisée en 2008 par la Communauté de communes du Pays de Nay évoquait le besoin d'une trentaine d'hectares d'offre foncière à destination des entreprises sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre des travaux du SCoT, mais aussi de la mise en œuvre de la loi NOTRE sur le territoire de la Communauté de communes élargie aux communes d'Assat et de Narcastet depuis le 31 décembre 2016, un recensement exhaustif des espaces aménagés pour les activités économiques a été réalisé, en précisant les espaces encore disponibles au regard de la maîtrise foncière et des documents d'urbanisme actuels.

Les solutions d'accueil en termes d'immobilier sont également limitées, avec l'absence d'hôtels d'entreprises, pépinières ou d'espaces de coworking. Pourtant, l'étude de 2008 mettait bien en évidence le potentiel que certaines friches pouvaient représenter. L'offre est donc aujourd'hui insuffisante, imposant un nécessaire développement de foncier économique qui doit être cohérent et qualitatif.

L'étude soulignait l'implantation au fil de l'eau des entreprises. A noter également qu'il n'existe pas d'espace aménagé pour les activités au sud du territoire.

Un schéma des ZAE est désormais en cours de finalisation.

Après traitement, en 2012-2015, d'une situation très dégradée de profusion des publicités extérieures, un programme de signalétique économique et touristique est également en cours de déploiement.

Agriculture

L'agriculture est une composante majeure du Pays de Nay. Elle a fait, à ce titre, l'objet d'une étude spécifique et renforcée dans le SCoT, avec la Chambre d'agriculture. Plus de la moitié de la surface totale (53 %) du territoire est occupée par des terres agricoles.

La plaine de Nay (40 % de la SAU) et ses plateaux présentent les terres les plus fertiles qui assurent de très bons rendements. Ce secteur plat est composé de grands champs largement destinés à la maïsiculture (59 % de la SAU). De nombreuses parcelles sont irriguées pour fiabiliser les rendements.

Le piémont et les coteaux du nord-est et sud, entrecoupés des petites vallées du Beez et de l'Ouzom, représentent 33 % de la SAU du Pays. 43 % de la surface est boisée. 76 % de la SAU est en prairie et en fourrage.

La montagne représente 25 % de la SAU du Pays. 84 % de la surface est boisée. 20 % de la SAU est en prairie et fourrages et 77 % en estives et landes.

Des industries agro-alimentaires valorisent les productions locales et constituent un pôle d'emploi. La filière agroalimentaire est dynamique, avec plus de 200 emplois, des ressources locales à potentiel et des produits de qualité jouissant d'une bonne image (labels, AOC...). Elle manque en revanche de services mutualisés à mettre en place (groupements d'employeurs...) et de coopérations/complémentarités à trouver avec les territoires voisins (source étude économique 2008).

Une partie des terres n'est pas déclarée à la PAC. Il s'agit souvent de terres réservées à une fonction de « loisirs ». Ces espaces comprennent également les cultures spécialisées (maraîchage, pépinières, vergers,...). Ils constituent des espaces non négligeables qui sont particulièrement exposés aux changements d'usages.

La SAU du territoire a diminué de 6,8 % sur les 10 dernières années, suivant la tendance départementale.

La carte sur l'évolution entre 2000 et 2010 du nombre d'exploitations et de la SAU, dont le siège est sur la commune, fait apparaître une baisse généralisée du nombre d'exploitations (-13 %). La baisse de la SAU touche plus fortement les communes autour de Nay et dans la plaine du Gave, là où l'urbanisation se développe davantage.

Pour l'ensemble des exploitations, les plus de 50 ans représentent 61 % des exploitants. La pyramide des âges est déséquilibrée : la tendance est au vieillissement avec une majorité d'agriculteurs dans la classe d'âge de plus de 50 ans. 14% des chefs d'exploitations ont moins de 40 ans et exploitent 22 % de la SAU, soit presque deux fois moins que les plus de 50 ans. En 2010, 60 % des agriculteurs de plus

de 50 ans étaient sans successeur connu.

De 2007 à 2011, 23 agriculteurs se sont installés avec les aides à l'installation sur le territoire du Pays de Nay, dont une majorité sur le canton de Nay-Ouest, ce qui donne une moyenne de 4 agriculteurs par an.

25 % des exploitants du Pays de Nay sont pluri-actifs. Toutefois, la pluri-activité reste bien inférieure à la moyenne départementale qui est de 39 %.

Les prairies représentent 43,5 % de la surface agricole et sont principalement situées sur le piémont et les coteaux en lien avec une activité d'élevage dominante. Les estives localisées sur les montagnes occupent 22 % de la surface agricole.

Le maïs et les autres céréales (blé, orge,...) totalisent 31 % de terres agricoles. Le maïs, qui couvre 4 923 ha, est cultivé principalement dans la plaine de Nay et est en grande partie irrigué.

S'agissant des productions animales, l'élevage bovin est la production animale dominante du territoire. Il est suivi par l'élevage ovin qui se concentre en zone de coteaux.

Le Pays de Nay regroupe un nombre important de productions sous signes officiels de qualité d'origine, supérieure ou environnementale : IGP Jambon de Bayonne, IGP Canard à foie gras du Sud-Ouest, AOP Ossau Iraty, IGP Tomme des Pyrénées, label Rouge pour la viande bovine (Blonde d'Aquitaine), l'agneau de lait des Pyrénées, les volailles...

L'agriculture biologique est faiblement présente à l'échelle du Pays : une dizaine d'exploitations sont certifiées en Agriculture Biologique.

Près d'une centaine d'exploitations pratiquent la commercialisation en circuit court, soit 14 % des exploitations avec des productions fromagères, de la viande bovine et du maraîchage, chiffre qui suit la tendance départementale. Pour la moitié d'entre elles, ce mode de commercialisation constitue 75 % du chiffre d'affaire. Il existe 5 AMAP sur le territoire, regroupant plus de 30 producteurs qui approvisionnent plus de 200 familles.

La production maraîchère du nord du territoire contribue à l'alimentation du territoire et de l'agglomération paloise riveraine.

L'agri-tourisme est peu développé.

Commerce

Le territoire se caractérise par une assez bonne diversité commerciale, avec des taux corrects de commerces non alimentaires (41 %) et alimentaires (23 %). La desserte de base (tissu commercial de première nécessité) est complète sur les 6 communes les plus peuplées de la Communauté de communes. L'offre alimentaire sur la Communauté de communes du Pays de Nay est plutôt diversifiée (boulangeries, commerces d'alimentation et boucheries-charcuteries).

Les services (16 %) et surtout les Cafés-Hôtels-Restaurants (20 %) sont en retrait, ce qui s'explique en partie, et malgré ses atouts, par la faible vocation touristique réelle du territoire (quasiment plus d'hôtels aujourd'hui et faible présence des résidences secondaires).

Moins de la moitié de la population de la Communauté de communes du Pays de Nay dispose d'un

tissu commercial complet. Près d'un habitant sur 6 réside sur une commune qui ne dispose d'aucun commerce alimentaire, ni de café ou restaurant. Des tournées alimentaires sont principalement réalisées sur les communes les moins structurées commercialement et permettent ainsi de compléter efficacement la desserte traditionnelle de base.

On recense 14 communes ne disposant d'aucun commerce alimentaire (4 ont cependant au moins un Café-Hôtel-Restaurant) et 2 communes qui sont confrontées à la problématique du dernier commerce alimentaire : Igon et Saint-Vincent.

Ces communes à l'offre commerciale très fragile ou inexistante sont surtout concentrées au sud et à l'est du territoire et concernent plus de 8 000 habitants, soit le tiers de la population totale de la Communauté de communes.

La densité commerciale est significativement inférieure à celle rencontrée sur des territoires similaires en équipement de la maison, mais surtout en culture-loisirs et en équipement de la personne. La proximité de l'agglomération paloise explique ces faibles densités. Cette structuration de l'offre dénote surtout une offre d'hyper-proximité, au détriment d'une offre plaisir (culture-loisirs, équipement de la personne) généralement plus faible sur les territoires ruraux et périurbains.

La Communauté de communes dénombre une petite vingtaine de Grandes et Moyennes Surfaces (GMS). Elles sont quasiment toutes implantées entre Bénéjacq, Nay et Coarraze. Seul l'Intermarché de Bordes fait exception. L'ensemble des GMS représentait près de 20 000 m² de surface commerciale en 2015.

Le territoire a vu de nombreux changements intervenir dans cette offre GMS (déménagement du Super U du centre-ville de Nay vers l'Espace Commercial des Pyrénées à Bénéjacq, déplacement du LIDL de Coarraze sur l'Espace Commercial des Pyrénées en 2014, agrandissement d'Intermarché à Bordes en 2015, fermeture des Hard-Discounteurs ED à Nay et Netto à Coarraze en 2014...).

Avec 859 m² pour 1 000 habitants, la densité totale de GMS sur la Communauté de communes est maîtrisée comparativement à la densité sur le département (1 098 m²).

Cette différence est surtout le fait de la faiblesse de l'offre en GMS spécialisée, surtout en équipement de la maison et en équipement de la personne (inférieure de 60 % à l'offre moyenne sur le département) mais également en culture-loisirs.

A l'inverse, on observe un fort équipement en alimentaire. L'offre alimentaire était supérieure de près de 10 % à la densité sur le département en 2011, ce qui explique la fermeture de 2 établissements en 2014, avec les pertes d'emplois corrélatives.

La Communauté de communes reste directement sous l'influence de Pau et de son agglomération (Pau, Billère, Lons ou Bizanos) riche en grandes surfaces, près de 200, pour une surface totale dépassant les 300 000 m². Le sud du territoire subit aussi, dans une moindre mesure, l'influence de Lourdes, dont l'offre culture-loisirs ou en équipement de la personne est cependant limitée et ne constitue pas un moteur d'évasion.

Tourisme

Le tourisme est une composante à part entière de l'économie du territoire du Pays de Nay. Le territoire possède des activités et sites touristiques « phares », à l'image des grottes de Bétharram, qui sont situées à cheval sur le Pays de Nay et le département des Hautes-Pyrénées ou encore du Col du Soulor (-Aubisque). Il est traversé dans sa partie centrale à la fois par le Gave de Pau et par la Véloroute Bayonne-Perpignan.

Le territoire est également limitrophe et tout proche de destinations phares des Hautes-Pyrénées (Lourdes, Val d'Azun...) et de la vallée d'Ossau.

L'offre de restauration et d'hébergement est cependant relativement faible. L'hôtellerie est un problème récurrent de la capacité d'accueil du territoire, notamment pour les entreprises. L'offre de restauration est également limitée.

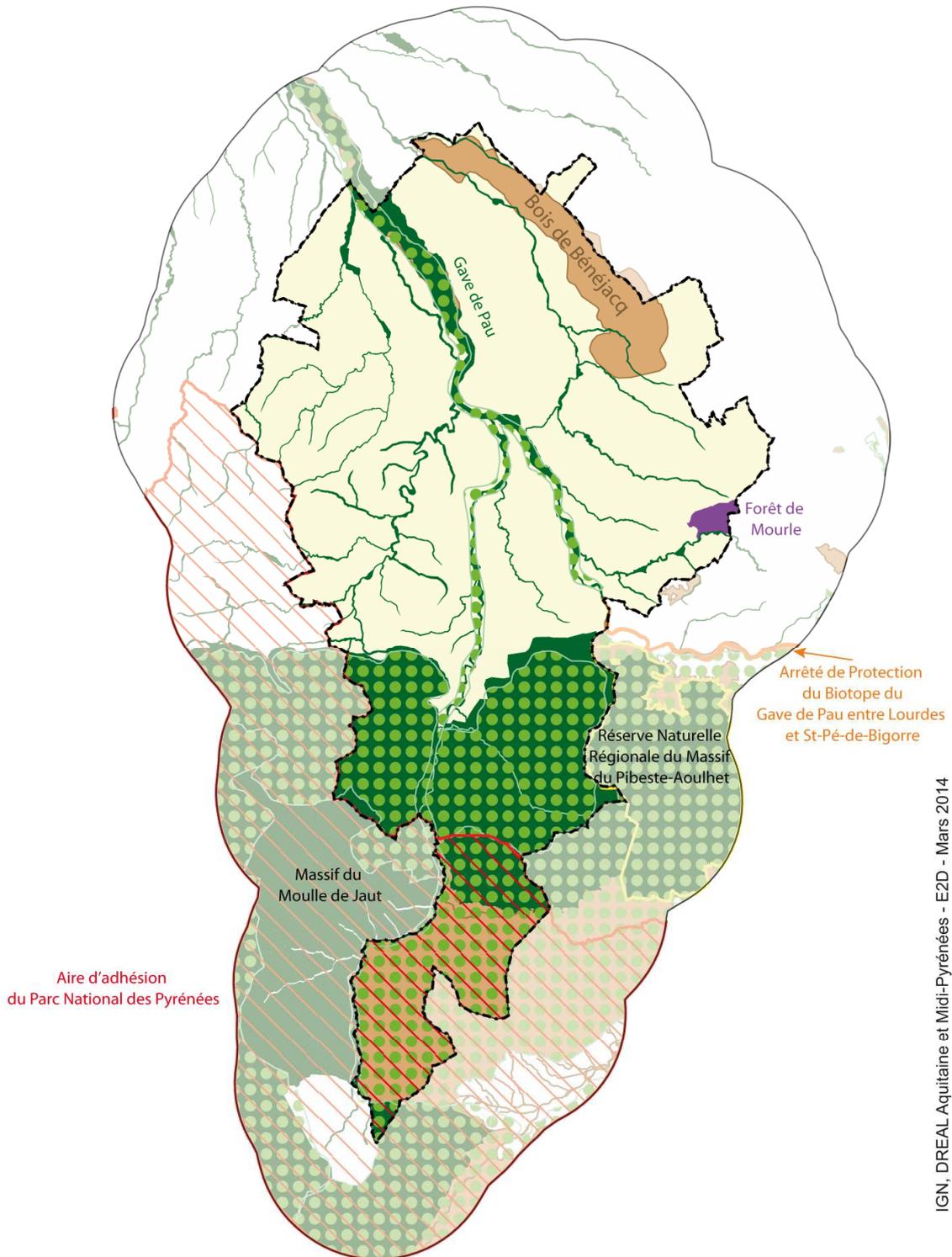
C – Environnement, paysages, patrimoine

Espaces naturels

Les espaces naturels remarquables du Pays de Nay représentent une superficie d'environ 11 600 ha, soit 37,6 % du territoire.

Les espaces naturels de plus grande valeur écologique sont situés d'une part autour du Gave de Pau, de ses affluents et de leurs boisements rivulaires ; d'autre part sur le milieu montagneux du sud, zone d'intérêt notamment pour les populations d'oiseaux et pour la présence d'espèces endémiques.

Elaboration du SCOT du Pays de Nay
ESPACES NATURELS REMARQUABLES (2014)



IGN, DREAL-Aquitaine et Midi-Pyrénées - E2D - Mars 2014



Du point de vue de la biodiversité, on peut distinguer 5 grands continuums écologiques sur le territoire du Pays de Nay, avec leurs propres caractéristiques et leur propre intérêt :

- Les forêts de feuillus
- Les zones humides
- Le bocage
- Les pelouses d'altitude,
- Les roches d'altitude.

Forêts

Les superficies boisées sont un marqueur important du paysage du Pays de Nay sur les coteaux et dans les secteurs d'altitude.

Les terrains boisés occupent presque autant de surface que les surfaces agricoles. Il s'agit aussi bien de forêts que de boisements épars ou de terrains non entretenus, où la végétation recolonise les milieux de façon spontanée.

Il a été observé ces dernières années un certain enrichissement des terres non entretenues.

Dans la plaine agricole, les cinquante dernières années ont été marquées par une certaine disparition des haies qui constituaient le bocage nayais, disparition liée au remembrement mais également à la mécanisation de l'agriculture et au regroupement parcellaire.

Ressource en eau

Le SDAGE 2010-2015 identifie 2 cours d'eau classés comme axes migrateurs, gages d'une bonne qualité des eaux : le Gave de Pau et le Lagoin.

Sur le territoire du SCOT, le Gave de Pau, le Lagoin et le canal du Lagoin font l'objet d'un suivi de la qualité des eaux. L'ensemble de la plaine de Nay ainsi que les coteaux bordant le nord-est du territoire du Pays de Nay sont classés en zone de vigilance nitrate grandes cultures par le SDAGE.

L'ensemble du territoire du Pays de Nay est soumis au risque inondation, du fait de la présence d'un maillage important du réseau hydrographique. Il s'agit du principal risque naturel sur le territoire.

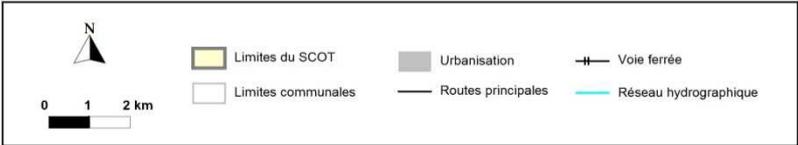
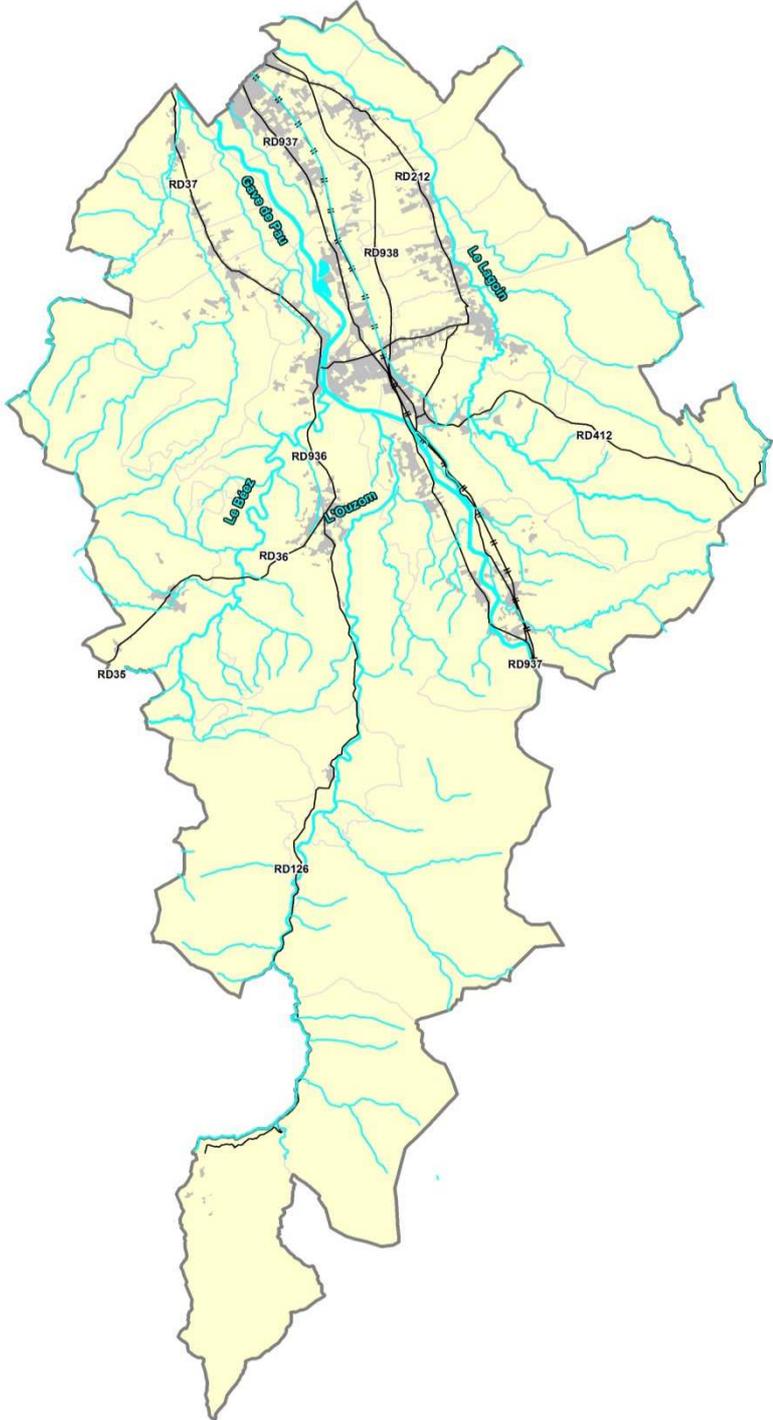
Le risque inondation est principalement dû au phénomène de crues sur les principaux cours d'eau qui traversent le territoire du SCOT : le Gave de Pau, le Lagoin, le Luz, le Béz et l'Ouzom.

La moitié nord du territoire du SCOT est couverte par des Plans de Prévention du Risque inondation communaux. Différents PPRi ont été approuvés en 2005, notamment suite à leur révision pour y intégrer l'extension de l'usine Safran à Bordes.

En revanche, il n'existe pas de documents opposables sur la moitié sud du territoire, où le risque inondation est uniquement caractérisé par l'atlas des zones inondables.

Des études d'actualisation de la connaissance du risque sont en cours, suite aux importantes crues du Gave de Pau de juin 2013.

Elaboration du SCOT du Pays de Nay
RESEAU HYDROGRAPHIQUE



BD Carthage - ARTELIA - Avril 2014

Sur le territoire du SCOT, l'eau est principalement utilisée pour l'alimentation en eau potable, l'industrie (l'activité de Safran générant une part prépondérante de ces prélèvements industriels) et l'irrigation.

La CCPN est compétente en matière d'eau et d'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018.

Un réseau d'assainissement collectif structurant maille correctement le territoire.

La gestion des eaux pluviales fait l'objet d'un schéma directeur en cours d'enquête publique.

Déchets et pollutions

Trois déchèteries sont implantées sur le territoire, mais deux d'entre elles doivent être mises aux normes (Coarraze et Assat).

Le territoire connaît une carence d'installation de stockage des déchets inertes (ISDI).

Enfin, il convient de souligner que le département des Pyrénées-Atlantiques recensait 25 décharges sauvages sur le territoire de la communauté en 2007, points noirs en matière d'environnement.

Le territoire possède notamment un site répertorié dans la base BASOL, situé à Bordes, au bord du Gave, qui engendre une pollution du gave et des nappes en sous-sol.

Qualité de l'air

Le Pays de Nay s'inscrit dans ce contexte palois de bonne qualité globale de l'air, avec une tendance à la diminution de l'ensemble des polluants responsables de la dégradation de l'indice ATMO.

La Communauté de communes engage, en 2018, l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Cette démarche va permettre de caractériser finement l'origine et l'évolution tendancielle des polluants qui impactent la qualité de l'air dans le périmètre. Les leviers d'amélioration seront ensuite identifiés et quantifiés pour définir le plan d'actions du PCAET.

Energie

Sur le territoire du Pays de Nay, le bois-énergie résidentiel est la principale source de chaleur d'origine renouvelable (77,5 %).

Le solaire thermique est peu développé. Aucune installation solaire thermique de taille importante n'est recensée sur le territoire.

La production d'électricité est principalement d'origine hydroélectrique. L'électricité d'origine photovoltaïque représente moins de 2 % de la production.

En termes de consommations énergétiques, les produits pétroliers sont l'énergie prédominante (50% du bilan global). Cela est principalement dû à la part importante du secteur des transports et l'usage de carburant. L'électricité, avec une consommation totale de 23 % du bilan, est la seconde source d'énergie utilisée. Les autres énergies sont le gaz (15 %) et le bois (8 %).

Le principal secteur en termes de consommation énergétique du Pays de Nay est le secteur du transport de personnes (30 % du bilan global). Il est suivi des secteurs du résidentiel (26 %) et de l'industrie (21 %). Le secteur du transport des marchandises, avec 13 % du bilan global, arrive en quatrième position. Suivent les activités tertiaires, qui représentent 6 % du bilan. Enfin, l'agriculture représente 5% des consommations énergétiques.

Les transports des personnes et de marchandises sont les principaux postes d'émission de GES sur le territoire (42 % du bilan global). Viennent ensuite les secteurs résidentiel et industriel avec respectivement 15 % et 14 %. L'agriculture et le tertiaire représentent respectivement 6 % et 5 % des émissions du territoire.

Les produits pétroliers sont la principale source d'émissions de GES sur le territoire du Pays de Nay. (73 %).

Paysages et patrimoine culturel

Le patrimoine rural du Pays de Nay se caractérise par une présence diffuse sur l'ensemble du territoire et par l'empreinte architecturale très forte du XIXe siècle, époque de la reconstruction de l'habitat rural, de la plupart des sites religieux et du développement du tissu usinier.

Ce patrimoine est composé essentiellement de :

- Un patrimoine agricole omniprésent et d'une grande richesse, reflétant le statut économique et démographique privilégié du Pays de Nay au fil des époques ;
- Un patrimoine industriel représentatif de l'ensemble des étapes de l'industrialisation du territoire sur plusieurs siècles ;
- Des sanctuaires et des couvents qui expriment toute l'importance des pratiques religieuses dans les campagnes du sud-ouest ;
- Des sites archéologiques ou religieux associés à des panoramas paysagers réputés.

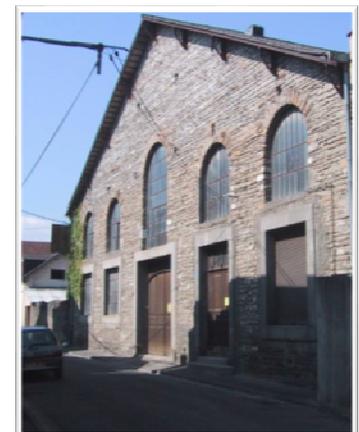
Il existe un patrimoine industriel important sur le territoire, tantôt invisible, tantôt monumental. Des auteurs, au début du XXème siècle, ont évoqué « *un Petit Manchester* » pour dépeindre le passé industriel du territoire. En subsistent des monuments industriels, des anciennes usines ou encore des ruines (une centaine de sites sont recensés sur le territoire). En effet, par le passé, le territoire a connu une importante activité industrielle dans les secteurs de la métallurgie ou, depuis le Moyen-Age, du textile ou encore de l'industrie du bois. Ce passé industriel se lit dans le patrimoine architectural, par exemple avec les Forges d'Arthez d'Asson. Il demeure vivant et constitue un trait d'identité historique du territoire.



Vestiges de la forge d'Arthez-d'Asson (Source : Pays)



Ateliers de tissage Cazabielle à Asson (Source : Pays)



Ateliers d'ébénisterie Gibert à Nay (Source : Pays)

Insérer T « Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces »

III – Enjeux identifiés

Sur la base du diagnostic du SCoT et des différentes études sectorielles réalisées depuis 2008, en partant également du PADD du SCoT, 5 grandes familles d'enjeux, dont deux enjeux transversaux, peuvent être dégagées pour le territoire du Pays de Nay, enjeux interdépendants et devant déboucher sur une stratégie intégrée.

Enjeu 1 - Un enjeu d'armature territoriale solidaire, attractive et durable

Cet enjeu rejoint notamment l'idée affichée par la Région d'une « *Ruralité, lieu de résidence* ».

L'enjeu global et de fond, trame du PADD du SCoT, est de mettre en œuvre un projet urbain, environnemental et paysager qui soit plus durable et plus équilibré à l'échelle du territoire. La qualité du cadre de vie du Pays de Nay est étroitement liée au lien fort qui existe entre environnement et ruralité, avec également la présence et la demande de services. Elle explique une grande partie de l'attractivité du territoire.

Au-delà, cette préoccupation rejoint également la démarche d'évaluation environnementale qui a mis en évidence certaines pressions sur l'environnement (cf. Enjeu 3).

Centralité-polarités

Le Pays de Nay est un territoire en croissance démographique. Il est soumis, comme de nombreux territoires ruraux limitrophes d'agglomérations, à une pression urbaine et foncière marquée, ainsi qu'à une demande de croissance de services à la population.

Cette périurbanisation a pour effet une consommation des espaces agricoles en zone de plaine en particulier, qui va de pair avec un déclin de l'activité agricole.

L'axe prioritaire pour y parvenir est de reconquérir ou consolider le centre ancien des villages et des centres-bourgs. Le dynamisme démographique et résidentiel du Pays de Nay, et les formes de développement urbain qu'il emprunte ou a empruntées jusque-ici, engagent directement la question clé de sa centralité et des évolutions qui affectent sa commune-centre, la commune de Nay.

L'approche urbanistique devra permettre de densifier et de conserver la typicité des bourgs centres. Dans ce cadre, la réhabilitation des centres-bourgs et le comblement des dents creuses devraient dès que possible être préférés à l'extension urbaine.

Un enjeu associé est aussi celui de la création d'une dynamique de rénovation des logements en centres-bourgs pour développer le logement locatif et notamment à loyer maîtrisé (cf. notamment volet Habitat de l'AMI centre-bourg de Nay).

L'identité patrimoniale du territoire peut également constituer un atout dans le développement urbain. Les cinq bastides d'Assat, Bruges, Lestelle-Bétharram, Montaut et Nay relèvent d'une approche particulière afin de préserver leurs caractéristiques emblématiques. S'agissant de la Bastide de Nay, cet enjeu est traduit dans le projet de revitalisation mis en œuvre dans le cadre de l'AMI centre-bourg. D'une manière générale, la mise en valeur de l'histoire architecturale, urbaine et paysagère du Pays de Nay dessine un enjeu et une exigence collectifs de préservation et de valorisation du patrimoine bâti et vernaculaire (cf. également le soutien au patrimoine rural non-protégé, sur tout le territoire cette fois).

Equilibres commerciaux

Le commerce joue, pour les centralités ou polarités territoriales, un rôle primordial.

En matière de commerce, le PADD du SCoT souligne particulièrement trois types d'enjeux : renforcer l'attractivité commerciale des centralités, et de la centralité nayaise tout particulièrement, soutenir le développement ou le maintien des commerces de proximité et, logiquement, éviter l'éclatement de l'offre de périphérie.

Le tissu de commerces et de services de centres-bourgs et de proximité est l'un des socles de la dynamique et du développement durable d'un territoire. Les efforts entrepris en matière de réhabilitation de logements dans les centralités et de montée en tourisme du territoire doivent trouver un écho dans les objectifs propres au commerce.

Le développement des centralités des communes possédant des commerces et services de centres-bourgs ou de quartiers devrait être privilégié, pour maintenir le lien de proximité entre les habitants, leurs logements, leurs commerces et leurs services. Cette action est prioritaire pour les pôles de l'armature territoriale du SCoT.

Le centre-ville de Nay et sa bastide constituent une centralité stratégique porteuse d'identité territoriale forte. Nay remplit encore aujourd'hui un rôle de pôle commercial, mais l'offre commerciale « périphérique » la met de plus en plus en difficulté. L'aménagement du centre-ville, notamment en matière d'accessibilité et de cheminements, devrait permettre de maintenir et développer une fonction commerciale alimentaire, non alimentaire et de services. L'ambition de cette offre est à mettre en perspective avec les actions touristiques du territoire et avec l'AMI centre-bourg.

Enfin, l'animation commerciale des centres-bourgs peut bénéficier de l'attrait des marchés couverts ou extérieurs. Les aménagements favorables au maintien et au développement de ces marchés au cœur des villages sont un élément important de leur vie et de leur revitalisation.



Un enjeu stratégique est enfin la maîtrise de l'aménagement commercial périphérique du Pays de Nay à partir des sites existants (zone de Clément Ader à Bordes, espace commercial des Pyrénées à Bénéjacq/Mirepeix et zone commerciale de Coarrazze). Les extensions des emprises actuelles ne doivent donc pas alimenter les déséquilibres de l'offre par le transfert d'activités et la création de friches commerciales. La densité des commerces et services doit être maintenue, en évitant les délocalisations le long des axes routiers ou en entrée d'agglomération, notamment pour les commerces alimentaires et professionnels de santé.



Développement culturel

Le Pays de Nay connaît un déficit d'équipements culturels.

La mise en réseau des bibliothèques existantes permet aujourd'hui de développer le service de lecture publique à l'ensemble des habitants et partenaires du Pays de Nay. La requalification du réseau autour de la création d'un point «tête de réseau» est cependant indispensable pour faire de la lecture publique un des piliers d'une politique culturelle communautaire.

La création d'un cinéma participe également de ce même enjeu d'offre et d'animation culturelle et de loisirs.

L'enjeu est donc de construire un projet culturel implanté sur le pôle de Pays, dans une logique d'animation et de mise en réseau sur tout le territoire, en lien avec les besoins et l'attractivité résidentiels du territoire. Après, notamment, la réalisation d'équipements sportifs (piscine en 2009) et petite enfance (crèches en 2010), il s'agirait, avec la culture cette fois, d'une 3^{ème} phase de réalisation communautaire de services structurants à la population.

Cet enjeu rejoint par ailleurs l'objectif de revitalisation du pôle central nayais, en lien avec l'AMI Centre-Bourg.



Lieu d'implantation du futur Centre Culturel à Nay (ancienne gendarmerie)

Cet enjeu de développement des projets et services culturels s'appuie aussi sur l'identité et les

ressources patrimoniales du territoire. La CCPN est ainsi engagée dans l'itinéraire européen de la Route du fer des Pyrénées. Dans cet espace d'appartenance commun et dans ce cadre partenarial transfrontalier, elle envisage de créer une offre culturelle et touristique autour de l'héritage culturel du patrimoine du fer. Cet enjeu patrimonial rejoint également l'enjeu de mise en tourisme du territoire, dont il constitue un des piliers, aussi bien pour le projet du Col de Soulor que pour les différentes actions de mobilités douces et d'itinérance touristique auquel il est relié depuis le départ dans les itinéraires et parcours.

Jeunesse

Le niveau plus élevé que la moyenne de l'indice de jeunesse de la population du territoire a été relevé.

La CCPN développait, depuis plusieurs années, des actions ciblées en direction de la jeunesse : soutien aux animations d'été, aides aux formations BAFA-BAFD, soutien à la Mission Locale, création de la Résidence Terre d'Envol...

En prenant, en 2017, une compétence jeunesse étoffée, elle privilégie désormais une approche et une ambition plus globales et plus structurées des besoins et attentes des jeunes. La jeunesse représente en effet un enjeu sans doute spécifique des politiques publiques dans les territoires ruraux et péri-urbains, souvent moins dotés en animations, services et loisirs « *urbains* » recherchés par les jeunes.

L'enjeu est ici de développer, pour les jeunes du territoire, des loisirs et des animations, un accompagnement et des services dans des domaines multiples et croisés, en faisant également appel à leurs initiatives et implications : lieux d'accueil, actions de découvertes et séjours à l'étranger, lecture publique, cinéma, loisirs et sports de nature, prévention, mobilité, emploi et insertion, habitat...

Cet enjeu rejoint les discussions de la conférence territoriale de la jeunesse en Région.

Enjeu 2 - Un enjeu de diversification économique

Un enjeu d'économie productive industrielle

Cet enjeu rejoint l'idée d'une « *Ruralité, lieu de production* », avancée par la Région.

Le territoire bénéficie très fortement de la présence de l'usine Safran de Bordes, qui est un atout exceptionnel pour le Pays de Nay, ainsi que de la présence de plusieurs entreprises porteuses en termes d'emploi. Le soutien à la filière aéronautique et à son tissu de sous-traitance est une priorité, autour en particulier de la gestion foncière et immobilière de la zone Aeropolis.



Un enjeu d'économie productive agricole

Cet enjeu rejoint également l'idée d'une « *Ruralité, lieu de production* ».

L'agriculture est le 2^{ème} secteur essentiel d'économie productive. Les espaces agricoles et pastoraux doivent faire l'objet d'une approche mettant davantage en avant leur valeur économique, leur potentiel productif et leur contribution au développement durable.

L'agriculture est confrontée, sur la plaine, à une forte concurrence avec l'urbanisation qui s'accompagne de la disparition des meilleures terres et d'un recul de l'activité agricole (contraintes réglementaires liées à l'habitat pour les activités d'élevage, la gestion des effluents...).



Le SCoT et les documents d'urbanisme devront maîtriser l'urbanisation des terres agricoles et protéger les secteurs de production à fort potentiel agronomique et à haute valeur ajoutée (secteurs irrigués, terres maraîchères, etc) et déterminer une stratégie de développement adaptée à la diversité du territoire (choix, notamment, des localisations des activités économiques et des lieux de résidence en concertation entre collectivités sur des terres de moindre intérêt agricole).

Les filières agricoles longues sont un poumon économique et social du territoire. Elles doivent continuer de pénétrer les marchés importants pour contribuer ainsi à la structuration socio-économique et au maintien des emplois sur le Pays de Nay.

Sur les secteurs de plaine, l'enjeu est donc de maintenir une agriculture de grande culture et le potentiel d'irrigation. Sur cette zone de plaine, le maraîchage est également un enjeu important.

Sur le piémont et la montagne, l'enjeu prioritaire est le maintien d'une activité d'élevage, aujourd'hui encore dynamique et constituant la principale production adaptée dans ces secteurs géographiques plus contraints. Les produits de l'activité d'élevage sont en effet en mesure d'être transformés localement par l'industrie agro-alimentaire et sont en l'occurrence créateurs d'emplois induits et de valeur-ajoutée.



Un développement timide des circuits courts est constaté sur le territoire, répondant à un besoin et une demande sociale. Le développement des filières courtes pourra permettre de capter une autre clientèle en misant sur la relation producteur-consommateur et en créant de la valeur ajoutée aux productions. Dans ce cadre, ce sont notamment les activités et espaces liés au maraîchage qui seront à développer.

La question du renouvellement des générations se pose, enfin, pour maintenir et conforter le poids social et économique de l'agriculture sur le territoire, ainsi que pour entretenir l'espace. Pour cela, il est important de se mobiliser collectivement sur la transmission des exploitations et accompagner les installations et agrandissements des structures existantes. (cf. l'approche cédant initiée par la Chambre d'Agriculture et la SAFER, à laquelle la CCPN s'est associée).

Un enjeu d'offre économique publique et de multi-activité

Cet enjeu rejoint l'enjeu « *d'économie territoriale* » évoqué par la Région dans son règlement d'intervention des aides aux entreprises.

La dynamique des entreprises et de l'emploi sur le territoire est très fortement liée et dépendante des quelques gros employeurs du territoire. Le soutien à l'économie présentielle concerne donc au 1^{er} chef le tissu des TPE-PME du territoire, dans une approche privilégiée de développement « *endogène* » et par rapport à une nécessité de diversification économique. Le règlement d'intervention de la politique contractuelle régionale pointe précisément le risque, pour certains territoires, d'une trop forte spécialisation et d'une économie trop « mono-activité ».

L'enjeu est donc la création et l'aménagement d'une offre foncière économique, longtemps carencée

sur le territoire, afin de permettre d'offrir aux entreprises locales, au secteur de l'artisanat en particulier, des solutions d'implantation et de développement.

Le territoire du Pays de Nay possède en effet un tissu d'entreprises important. Pourtant, les réserves foncières pour les entreprises sont très faibles, le marché foncier s'orientant plus naturellement vers une vocation résidentielle. Il convient donc d'inverser la tendance sur les dix prochaines années avec l'objectif de mobiliser du foncier pour l'accueil des entreprises industrielles, artisanales, commerciales et de services. Les besoins fonciers sont évalués dans le SCoT à 50 ha.

Cet enjeu répond tant aux besoins de développement des entreprises existantes, qu'à la nécessité de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises.

L'extension/densification du PAE Monplaisir sur les communes de Bénéjacq/Mirepeix/Coarraze et d'Aéropolis sur les communes de Bordes/Assat sont des priorités du SCoT, ces espaces étant considérés comme des parcs d'activités structurants. Il conviendra d'établir cependant si ces deux sites répondront à l'ensemble des besoins du territoire.

La question de la requalification des espaces économiques existants, ainsi que celle des friches économiques, feront également l'objet d'un regard accru dans chacun des projets d'aménagement.

Enfin, dans le cadre du parcours résidentiel et de l'accueil des entreprises, les solutions intermédiaires qui font le plus défaut devront être développées. Il convient donc pour cela d'ambitionner la création d'un ou plusieurs équipements de type « pépinière » ou hôtels d'entreprises, qui auront vocation à accompagner les entreprises dans leur phase post-crétion/développement en leur offrant un toit et des services adaptés. Ces équipements, qui faciliteront l'évolution pérenne et le plus souvent l'accession à la propriété des entreprises, devront être dimensionnés de telle sorte qu'ils ne soient pas sous-occupés et garantissent en même temps une rotation régulière des occupants. Leur positionnement au plus près des acteurs économiques, des services et équipements privilégie une localisation sur le Pôle de Pays (et notamment le PAE Monplaisir) et sur le pôle de secteur de Bordes/Assat.

Un enjeu d'économie touristique

Le territoire a certainement des atouts touristiques significatifs, insuffisamment identifiés et valorisés, avec ses paysages de piémont et de montagne, ses ressources en eau ou encore avec le potentiel de développement que représente une nouvelle infrastructure centrale, résidentielle et d'itinérance, comme la véloroute. Un potentiel économique touristique peut ainsi émerger autour des sports et loisirs de nature, d'eaux-vives notamment, adossé également à l'histoire, l'identité et au patrimoine local, en lien avec les territoires alentours des deux départements et des deux régions. Le projet structurant du Col du Soulor, axé sur le pastoralisme, le cyclisme, la migration des rapaces et la mémoire locale devrait permettre de développer l'attrait touristique de la vallée de l'Ouzom. Des enjeux d'interterritorialité et de coopérations sont à relever, autant avec le Val d'Azun et les Hautes-Pyrénées, qu'avec la Vallée d'Ossau et le bassin de vie palois, en s'appuyant sur les thématiques Sports Nature et Patrimoine / Histoire locale. A noter que le Col du Soulor fait également partie du domaine nordique du Val d'Azun.

Enfin, le déficit d'hébergement marchand, tant en nombre de lits qu'en niveaux de qualité

correspondant aux standards attendus, est pénalisant pour l'économie touristique locale. Il est donc urgent d'accompagner et d'encourager les projets de création et de requalification d'hébergements de qualité, qu'ils soient hôteliers, de plein air ou insérés dans le bâti ancien (gîtes, chambres d'hôtes...).

Enjeu 3 – Un enjeu de transition environnementale, énergétique et de mobilités

Cet enjeu rejoint l'idée affichée par la Région d'une « *Ruralité, lieu de résidence, lieu de nature* » ou encore celle d'une « *ruralité respectée* ».

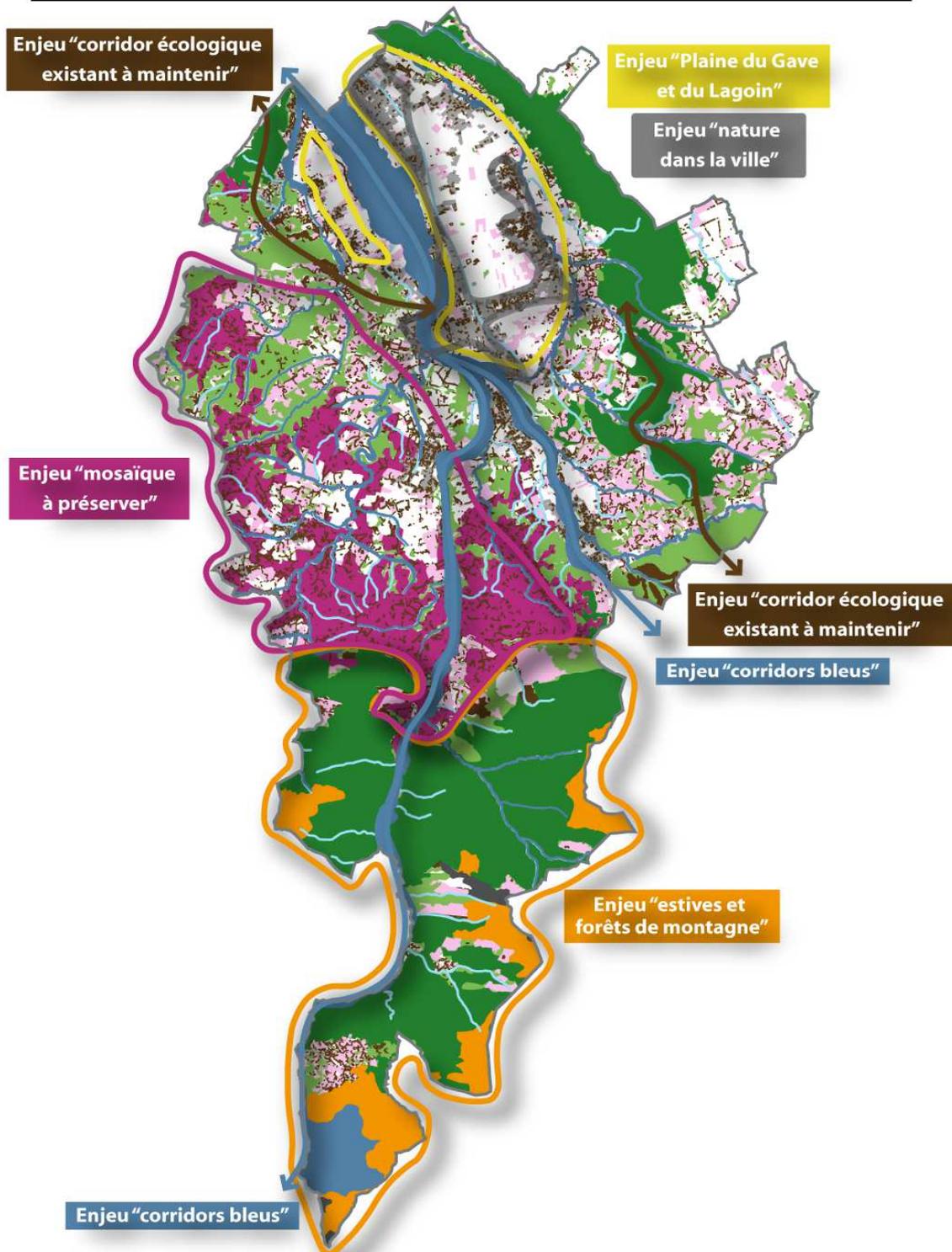
L'enjeu est de corriger les tendances du passé et de faire de l'environnement un moteur du développement, tout en assurant l'essor des activités humaines, économiques et agricoles.

Ruralité, lieu de nature

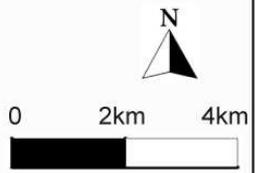
L'enjeu est d'abord, ici, celui de la préservation du patrimoine naturel très riche du territoire, de ses ressources naturelles, de ses aménités et du cadre de vie au sens large.

De façon globale, le SCoT du pays de Nay s'intègre au SRCE de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Elaboration du SCOT du Pays de Nay
STRUCTURATION DE LA TRAME ECOLOGIQUE (2014)



	Limites du SCOT		Autres forêts de feuillus
	Réservoir forêt de feuillus		Autres cours d'eau
	Réservoir zones humides		Autres prairies et estives
	Réservoir bocage		Haies et petits boisements
	Réservoir pelouses d'altitude		Zones urbaines
	Réservoir roches d'altitude		



E2D - IGN - DREAL AQUITAINE - Avril 2014

L'e

Un enjeu fort identifié dans le SCoT est de valoriser certains espaces naturels en y développant des activités compatibles avec leur équilibre écologique et de rétablir des continuités naturelles, entre des espaces naturels présentant un intérêt écologique. Ces continuités permettront notamment d'inscrire le Pays de Nay au coeur du maillage des espaces naturels du Béarn et de la Bigorre.

Le volume actuel de production de déchets devra être maintenu malgré la hausse démographique, en anticipant notamment l'évolution des sites et équipements de collecte et de tri.

La CCPN est intégrée au projet de programme local de prévention des DMA du SMTD ValorBéarn, ainsi qu'au projet OPREVERT de l'ADEME visant à une recherche de nouvelles solutions de gestion des déchets vert sur le territoire (plateformes de broyages, compostage à la ferme...).

L'enjeu de la protection et de la valorisation de la ressource en eau du territoire est majeur. Des points de vigilance sont à noter, notamment quant à la vulnérabilité de la nappe alluviale d'accompagnement du Gave de Pau, utilisée par les forages de Bordes et de Baudreix, aux nitrates et à l'alimentation en eau potable (gros consommateurs, anticipation de l'évolution démographique...).

Un autre enjeu environnemental concerne l'agriculture et sa relation aux milieux naturels et humains. L'enjeu est notamment de mieux insérer les exploitations avec le tissu urbain (conflits d'usage, qualité paysagère des bâtiments et installations...), en concertation avec la profession agricole.

Enfin, en termes de transition énergétique, les opportunités liées aux énergies renouvelables doivent être saisies. Il en est ainsi du potentiel de développement de la filière bois énergie et des réseaux de chaleur, qui pourrait être approfondi, avec la protection des boisements de qualité et le développement de la ressource en bois à courtes rotations. Le développement du potentiel lié à la méthanisation en lien avec l'élevage, au développement photovoltaïque, est également à étudier.

Ruralité, lieu de mobilité

Le transport est le principal poste d'émission de GES sur le territoire (60 % du bilan global des émissions), de façon beaucoup plus importante que la moyenne en Aquitaine. La mobilité quotidienne locale représente plus des deux tiers des déplacements et est essentiellement réalisée avec des véhicules particuliers. L'usage des transports en commun par les résidents est particulièrement faible. Les abords de la « voie rapide » sont l'objet d'une pression foncière importante, résidentielle comme économique.

De façon complémentaire à des solutions de mobilités déjà mises en place sur le territoire, comme le transport à la demande (2013) ou le développement de l'usage partagé de l'automobile, l'enjeu du territoire est d'organiser une offre pour l'ensemble de ses habitants se structurant davantage à partir de deux axes d'avenir majeurs :

- la voie ferroviaire (cf. contrat d'axe ferroviaire)

-les mobilités cyclables, en lien notamment avec la véloroute (cf. schéma de mobilité cyclable en cours de réalisation avec l'appui de l'Agence d'urbanisme).

Cet enjeu est aussi celui d'une approche plus globale, liant les autres modes de transports (réseau de transports interurbains, TAD, mobilités douces...), les choix d'aménagement urbain, de services et la politique d'habitat.

Le territoire du Pays de Nay est enfin identifié comme étant à enjeu par le Département des Pyrénées-Atlantiques pour le covoiturage. Outre le projet d'aire à Boeil-Bezing, des solutions de mutualisation pourraient être recherchées sur les parkings des espaces commerciaux en particulier.

Enjeu 4 – Un enjeu transversal : le développement numérique.

Le territoire du Pays de Nay connaît, comme la plupart des territoires ruraux et péri-urbains des Pyrénées-Atlantiques, un enjeu de desserte numérique. Il devrait se résoudre par le déploiement du réseau très haut débit, dont la réalisation est envisagée sur les années 2018-2022 dans le cadre d'un syndicat mixte départemental.

L'autre enjeu numérique étroitement associé est celui du développement des usages numériques.

Ces enjeux sont transversaux parce qu'ils se retrouvent dans l'ensemble des domaines d'actions et des projets de la CCPN : e-commerce, centre culturel, numérisation du patrimoine, jeunesse, santé, économie territoriale, tourisme, mobilités,...

En termes de développement numérique, la création, sur la centralité nayaise en particulier, d'espaces de travail collaboratifs innovants est à envisager, au sein des espaces du centre culturel notamment.

Enjeu 5 - Un enjeu transversal : les coopérations inter-territoriales

Le positionnement géographique du Pays de Nay, présenté en ouverture de ce document, trouve une illustration directe dans ce 5^{ème} enjeu de coopérations inter-territoriales.

Cet enjeu transversal impacte directement la justification et la faisabilité de certains projets clefs du territoire.

Pour le Pays de Nay, les échelles et les enjeux d'inter-territorialité sont multiples et parfois différenciés, mais ils doivent se réunir à 3 échelles de coopérations :

- le Bassin de l'Adour
- le Massif des Pyrénées
- des actions de coopération internationale

Le **Bassin de l'Adour** est le cadre géographique et économique de référence pour la filière industrielle aéronautique. Pour l'activité et les filières agricoles également, et notamment pour l'activité de maraîchage, les offres et les débouchés territoriaux doivent être appréhendés dans une logique et à une échelle plus large que le seul Pays de Nay, avec l'agglomération paloise. C'est également sans doute le cas pour le développement de l'économie sociale et solidaire.

Le **Massif des Pyrénées** est, pour le Pays de Nay, l'échelle prioritaire de coopération et de développement. La « marque » Pyrénées semble l'identité et la destination véritablement phare, plus que celles de « Béarn » ou de « Bigorre » prises « isolément ». Elle devrait rassembler efficacement l'ensemble des acteurs.

C'est donc à cette échelle « Pyrénées », plus localement de la coopération « Béarn-Bigorre », que le Pays de Nay pense et travaille aujourd'hui, avec de nombreux partenaires institutionnels, économiques et associatifs, certains de ses projets clefs :

-le projet du Col du Soulor, en lien étroit avec la Communauté de communes Pyrénées Vallée des Gaves (65), les deux CAUE 64 et 65, le département des Hautes-Pyrénées (projet Hautes-Pyrénées 2030), la Région Occitanie et le Comité de Massif, en lien également avec la CC de la Vallée d'Ossau et le Plan Montagne du Département des Pyrénées-Atlantiques;

-le projet de filière eaux-vives, en lien avec les intercommunalités des deux départements situées le long du Gave de Pau et avec les comités départementaux 64 et 65 de la Fédération française de canoë-kayak ;

-le projet de développement de la véloroute Bayonne-Perpignan, dont le nom dit assez l'intérêt collectif de développement qu'il représente pour les deux départements et leurs intercommunalités et pour les deux régions ;

-le projet de centre culturel, dans sa composante cinéma, devrait comprendre une coopération avec le réseau de la Scène nationale du Parvis de Tarbes ; des coopérations naturelles avec les cinémas de l'agglomération paloise émergeront aussi ;

-le projet « Patrimoine en ballade », recueil des mémoires locales, en lien avec la CC Pyrénées Vallée des Gaves et des communes du département des Hautes-Pyrénées ;

-le partenariat transfrontalier de la Route du Fer des Pyrénées, avec la Catalogne, l'Andorre et Guipuzcoa ;

Enfin, dans le cadre de sa politique jeunesse, la CCPN est engagée, avec le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine, dans une action de **coopération internationale** avec **la MRC de Montmagny, au Québec**, autour d'un projet concernant les jeunes et leurs insertion sociale et professionnelle par la formation », projet qui associe les établissements scolaires et des entreprises du territoire.

IV - Stratégie territoriale

Scenarios SCoT

Afin d'élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT du Pays de Nay, les échanges ont été structurés à partir de plusieurs scénarios théoriques mais illustratifs, présentant des réponses possibles (sinon crédibles) aux grands enjeux issus du diagnostic :

-un « scénario au fil de l'eau », prolongeant les tendances naturelles du territoire sans correction par les politiques publiques, très largement « scénario repoussoir » (accentuation de la consommation d'espace, banalisation des paysages, vieillissement de la population, problèmes de desserte, d'accessibilité et de foncier pour les entreprises, pression accentuée sur l'agriculture...) ;

-un scénario intitulé « le territoire d'accueil », ayant pour logique de tirer pleinement parti de l'attractivité résidentielle du territoire liée à la proximité de l'agglomération paloise, un développement, de plus en plus présentiel, une consommation d'espace très importante (logique du « tiers-espace ») ;

-un 3^{ème} scénario intitulé « *l'esprit d'entreprendre* », priorisant l'aménagement du territoire en fonction du développement des entreprises et de l'emploi, les actifs du bassin d'emploi étant au cœur des attentions, avec une consommation d'espace réorientée en faveur de l'économie ;

-un 4^{ème} scénario intitulé « *le choix identitaire* », privilégiant la qualité de vie, l'équilibre social et territorial, en organisant les politiques publiques autour des équipements publics, des services aux populations et la limitation drastique de l'urbanisation, scénario plaidant pour une pause dans le développement constaté dans la dernière période.

Un scénario final, dit « scénario intégré », a enfin été présenté, s'efforçant d'être le point de rencontre des 3 scénarios précédents, d'en corriger les lacunes et d'en conjuguer les atouts. Le Pays de Nay développerait une économie diversifiée, préserverait ses équilibres territoriaux au travers du développement solidaire des équipements et services et affirmerait un urbanisme plus identitaire et vertueux.

Armature territoriale du SCoT et polarités

La stratégie territoriale du SCoT du Pays de Nay conjugue ensuite trois espaces, proches et imbriqués, marquant l'identité rurale du territoire, que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables prend en considération et entend pérenniser. Ces 3 secteurs « identitaires » du Pays de Nay sont :

-le Nord « ***secteur de la plaine agricole*** »,

-le cœur du territoire constitué par le « ***pôle urbain du Pays de Nay*** »

-et le sud, territoire le plus vaste, marqué par le relief des coteaux et de la montagne pyrénéenne et le régime de la loi Montagne pour plusieurs communes, qualifié de « ***secteur des coteaux et de la montagne*** »

L'armature territoriale du SCoT distingue alors principalement un **pôle de Pays et deux pôles de secteur**.

Le pôle de Pays (Nay, Coarraze, Bénéjacq, Bourdettes, Mirepeix, Igon) se caractérise par des fonctions d'équipements et de services qui ne sont présentes qu'à cet endroit sur le territoire (collèges, lycées, services publics, gare SNCF grandes lignes...). Sa démographie est la plus importante, de même que son offre en logements. Il possède également le principal équipement commercial du territoire et est le lieu de la gouvernance intercommunale. Enfin, les perspectives liées à la thématique culturelle marquent le rôle du pôle de Pays sur l'ensemble du territoire du SCoT.

Le SCoT identifie également deux **pôles de secteur**, qui ne possèdent pas une offre d'équipements et services comparable à celle du pôle de Pays, rayonnent sur l'ensemble des deux secteurs que sont la plaine agricole au nord et les coteaux et la montagne au sud.

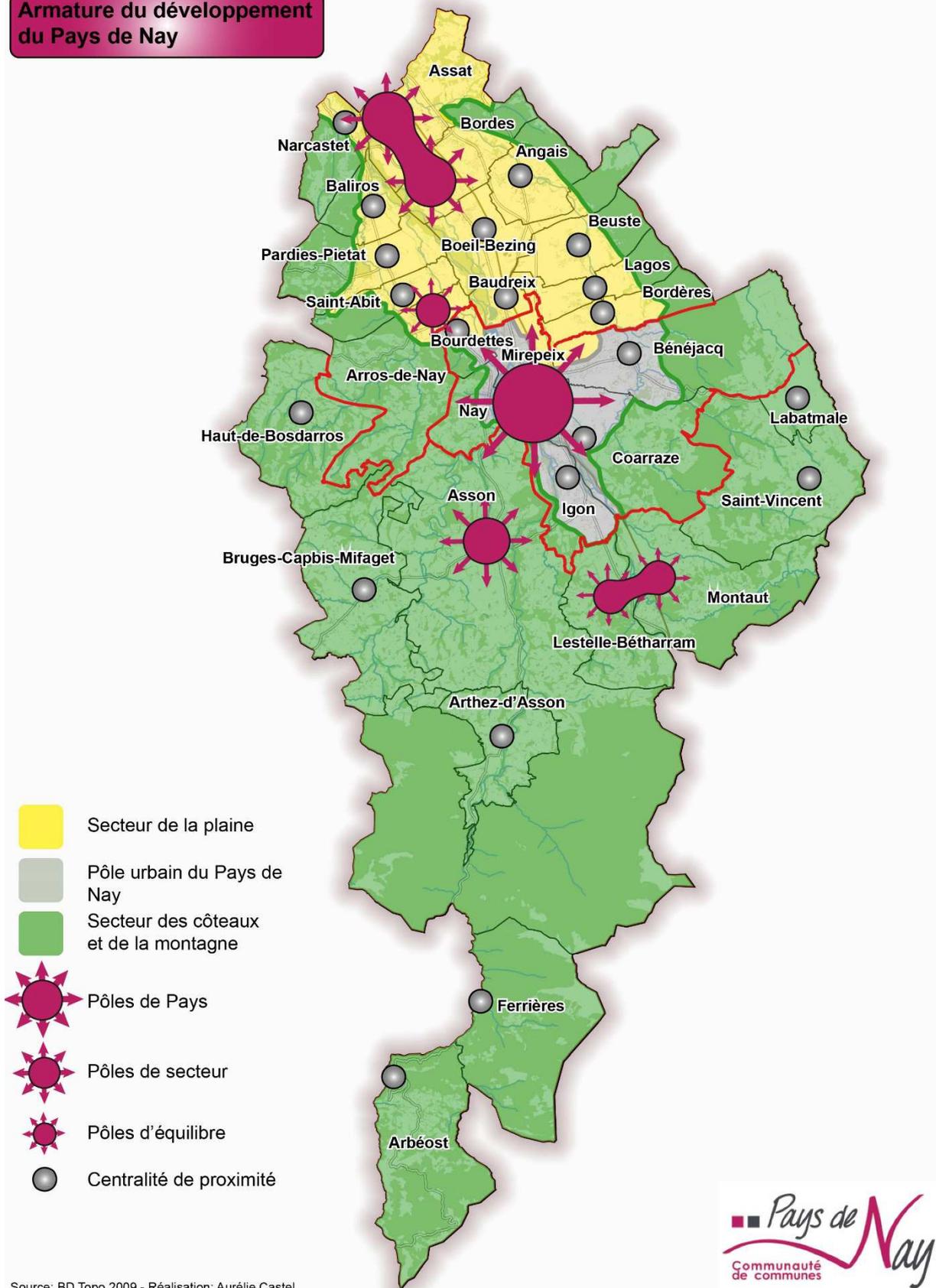
Au nord, le binôme constitué par les communes de **Bordes** et **d'Assat** possède un rayonnement économique singulier lié à la présence du site d'Aéropolis, à cheval sur les deux communes. L'espace d'activités situé le long de la RD 938 possède une offre artisanale et commerciale intermédiaire. Enfin, les différents équipements et services, notamment liés à l'habitat des jeunes, ou les perspectives liées à la création d'une nouvelle halte ferroviaire, affirment le rôle de ce pôle de secteur au nord du territoire du SCoT.

Au sud, le territoire d'**Asson**, commune la plus vaste du SCoT, commune soumise à la loi Montagne, occupe un positionnement stratégique pour le secteur des coteaux et de la montagne. D'un point de vue démographique, il s'agit de la commune la plus importante au sud du Pôle de Pays. De ce fait, la commune possède un niveau d'équipement, notamment en matière de santé et de logements (en particulier sociaux), relativement affirmé. En outre, elle joue un rôle stratégique pour le développement touristique, avec la présence du zoo d'Asson et l'ouverture sur la vallée de l'Ouzom et le col du Soulor, ou l'alimentation du territoire en eau potable.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire et du SCoT a donc pour ambition de conforter la réalité de ces différents niveaux de l'armature territoriale, dans une logique de développement solidaire et partagé, bénéficiant à tous les habitants et acteurs du territoire. Chacun de ces niveaux doit être affirmé et développé, afin que toutes les communes se développent sans déstructurer le projet d'aménagement du territoire porté par le SCoT.

Les différentes fonctions du quotidien sont organisées au sein des espaces et niveaux de l'armature territoriale, qui est celle vécue au quotidien et qui a vocation à garantir une solidarité voire une égalité de tous les habitants.

**Armature du développement
du Pays de Nay**



Stratégie de développement

Sur la base des travaux du SCoT et du schéma d'armature territoriale qu'il a arrêté, une stratégie territoriale de développement autour de 3 axes est fixée :

Axe 1 – Favoriser un développement équilibré et solidaire des équipements et des services sur un bassin de vie quotidienne attractif

Les axes stratégiques choisis pour les enjeux de centralité, d'équipements et de services de vie quotidienne sont les suivants :

-Apporter une attention particulière au centre-bourg du territoire, la commune de Nay et également aux autres polarités urbaines, avec une approche des conditions de viabilité de certains services clefs, dans les domaines du commerce et de la santé notamment. L'AMI centre-bourg de Nay est un exemple de l'approche multisectorielle évoquée par la région, s'inscrivant dans une logique de projet global et impliquant plusieurs compétences et champs d'action communautaires (commerce, culture et patrimoine, habitat, tourisme et mobilités...);

-Revitaliser les commerces et services de centres-bourgs ;

-Développer l'offre de services publics culturels : faire de la culture et du patrimoine des outils d'attractivité et de développement, de cohésion sociale aussi, en lien avec les objectifs de revitalisation du centre-bourg de Nay, en réseau avec les communes, en lien étroit avec le tissu scolaire et associatif très riche du territoire, dans une perspective touristique également ;

-Mettre en place une politique territoriale d'ensemble pour la jeunesse.

Il convient de noter qu'une démarche de mise en place d'un contrat local de santé va également être engagée en 2018.

Axe 2 - Renforcer les atouts économiques du territoire tout en se diversifiant

Les axes stratégiques prioritaires arrêtés pour les enjeux d'un développement économique diversifié sont les suivants :

- Accompagner le développement de la filière aéronautique et de la sous-traitance ;

- Contribuer au maintien et à la pérennité d'une activité économique agricole et pastorale dynamique, diversifiée et génératrice d'emplois, valorisant les productions locales, en freinant notamment la consommation d'espace ;

- Rechercher une diversification économique, dans une approche privilégiée et adaptée de développement endogène, apportant des réponses et de solutions au tissu économique de proximité, parfois absentes aujourd'hui, notamment dans l'offre foncière économique et immobilière de base et adaptée qu'un tel territoire devrait fournir ;

- Développer le potentiel touristique du territoire et faire du tourisme un vecteur de développement, avec le projet structurant du Col du Soulor, autour de l'itinérance nautique et cyclo-touristique, avec la qualification et la mise en réseau inter et infra-territoriale de l'offre patrimoniale et touristique.

Axe 3 – Engager un modèle de développement environnemental et énergétique plus soutenable

Outre le SCoT rural lui-même, deux démarches environnementales et paysagères spécifiques ont été engagées depuis le début des années 2010 :

-la mise en place d'une charte architecturale et paysagère puis d'un Plan Paysages, axés, conformément à la convention européenne du paysage et à la politique paysagère nationale, sur le paysage cadre de vie quotidien des populations ;

-une action partenariale d'animation de la valorisation de la gestion de la forêt privée, avec le Centre régional de la propriété forestière.

Dans ce cadre, les axes stratégiques pour les enjeux environnementaux et paysagers sont les suivants :

-Réorienter le développement urbain du territoire dans un sens plus favorable au maintien et à la valorisation de ses ressources et aménités naturelles paysagères et patrimoniales, avec les enjeux résidentiels et touristiques associés ;

-Affirmer une politique paysages (cf. Plan Paysages) ;

-Protéger et valoriser les espaces naturels, la ressource en eau en particulier, et développer des activités compatibles avec leur équilibre écologique et les continuités naturelles ;

-Développer et aménager le territoire à partir d'autres solutions de mobilité, pour les déplacements professionnels et les loisirs, en lien avec les aménagements urbains et les politiques d'habitat, avec une ambition particulière pour le développement des mobilités douces et la « reprise » de la solution ferroviaire qui reste encore à concrétiser ;

-S'engager dans la transition énergétique, avec le PCAET en cours de lancement, autour du potentiel de la ressource bois et du photovoltaïque notamment ;

-Promouvoir l'économie circulaire dans les champs de compétence de la CCPN, pour le recyclage des déchets ménagers, les gisements de déchets verts et les déchets inertes.

Il est à noter que la démarche de mise en place d'un Plan climat air-énergie vient également d'être engagée.

Cohérence générale avec la stratégie régionale

La stratégie territoriale du Pays de Nay est celle donc d'un développement plus intégré, s'efforçant de davantage confronter et conjuguer, dans un équilibre recherché, les objectifs d'attractivité (développement de l'économie et de l'emploi, de l'habitat, des services...), de solidarité (offre de services publics, cohésion sociale, équilibres entre communes...) et de durabilité (recherche d'un

développement urbain plus soutenable que par le passé, protection et valorisation des ressources naturelles, paysagères et patrimoniales du territoire...).

Elle intègre les 5 objectifs de développement durable fixés par l'article L.110-1 du Code de l'environnement : lutte contre le changement climatique, préservation des milieux et ressources naturels, cohésion sociale et solidarité, épanouissement individuel, transition vers une économie circulaire.

La stratégie territoriale du Pays de Nay rejoint également l'idée avancée par la Région Nouvelle-Aquitaine de favoriser une « *ruralité ouverte, vivante et respectée* ».

Elle s'insère dans deux grands domaines d'intervention stratégiques de la Région :

-«*Mieux appréhender la ruralité pour répondre aux enjeux de développement et d'attractivité des territoires*»

-«*Conforter les territoires par le revitalisation des centres-bourgs et centres-villes* ».

La CCPN s'inscrit ainsi pleinement dans la volonté affichée, par la Région, d'une prise en compte des « *nouvelles ruralités* », répondant à de nouvelles « *valeurs d'usage* » des espaces ruraux et à des demandes sociales.

Elle partage pleinement l'objectif de mettre en place des politiques plus transversales, alliant dans une approche intégrée les conditions « *d'activités économiques* », de « *réceptivité* » (logement, foncier..) et « *d'habitabilité* » (services, environnement, vie socioculturelle...). L'économie, la mobilité, la culture, la dimension associative, les services publics... doivent effectivement être pensés simultanément, dans leurs interdépendances et évolutions.

Sources

SCoT :

- Dossier de candidature SCot rural 2012
- Diagnostic SCoT 2012-2016
- Etat initial de l'environnement SCoT 2015-2017
- Etude énergie climat SCoT 2013-2015
- Projets PADD et DOO SCoT 2018

Autres :

- Etude réseau de lecture publique 2010
- Etude Tourisme Cabinet Astarté 2011
- Diagnostics jeunesse CCPN 2007 et 2011
- Etude action sociale communautaire Mairies-Conseils 2012
- Dossier de candidature Plan Paysages 2013
- Etude urbaine/contrat d'axe ferroviaire AUDAP 2012-2015

- Etude commerce Cabinet Cible et Stratégies 2012-2016
- Dossier de candidature Appel à projet centre-bourgs Nay 2015
- Etude action sociale communautaire Cabinet ACCEIS 2015
- Etudes Soulor 2014-2017
- Schémas directeurs eau, assainissement et pluvial 2012-2017
- Etudes GEMAPI 2015-2017
- Etude schéma de mobilités cyclables AUDAP 2014-2017
- Etudes publicités extérieures et signalétique économique 2014-2017